

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
JULIE FORGET, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE-BRION
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

VOLUME 2

Séance tenue le 3 octobre 2018 à 13 h
Grande salle du Centre communautaire de Cap-aux-Meules,
460, chemin Principal,
Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

5	SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 3 OCTOBRE 2018	
	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
	DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
10	PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
	M. DENIS CORMIER	3
	M. RAYMOND GAUTHIER	13
	MME ANNIE LANDRY	25
	QUESTIONS DE LA COMMISSION	27
15	ASSOCIATION DES CHASSEURS DE PHOQUES INTRA-QUÉBEC	
	M. Gil Thériault	50
	QUESTIONS DE LA COMMISSION	57
	M. JONATHAN LAPIERRE, MAIRE	68
20	PRÉSENTATION DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA	
	M. Michel Gilbert	79
25	AUDIENCE AJOURNÉE AU 3 OCTOBRE 2018 À 19 H 00	

30

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2018
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

35

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bon après-midi, si vous voulez bien prendre place s'il vous plait. Bon après-midi, tout le monde, on attend juste les gens de la Communauté maritime. On avait monsieur Solomon, il y a deux secondes. Monsieur Solomon, si vous voulez bien vous asseoir on va débiter, il nous manque également monsieur Arseneau. C'est beau, on débute?

40

Alors, bon après-midi, et merci de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques.

45

Alors, bienvenue à cette deuxième séance de la consultation publique sur la *Réserve écologique de l'Île-Brion des Iles-de-la-Madeleine*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet, au moyen de la webdiffusion vidéo en direct.

50

Je vous rappelle que la commission a prévu un système de traduction simultanée pour permettre à tous de bien suivre les discussions, qu'elles se déroulent en français ou en anglais. Je vous invite donc à vous rendre à la table prévue à cet effet où des casques d'écoute sont disponibles.

55

The Commission has planned a simultaneous translation system to allow everyone to follow the discussions, whether they are in French or in English. I invite you to go to the table provided for this purpose where headphones are available.

60

Je vous rappelle que toutes les personnes-ressources, y compris le ministère responsable et la Communauté maritime, ont un droit de rectification que vous pouvez exercer à la fin de chacune des séances publiques. Les personnes qui désirent recourir au droit de rectification afin de corriger des faits relatifs au dossier qui ont été soulevés durant les séances sont invitées à le faire en s'inscrivant au registre. Quant aux personnes-ressources qui sont aux tables à l'avant de la salle, je ferai appel, à la fin de chacune des séances, afin de vérifier si vous voulez exercer votre droit de rectification.

65

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si des personnes-ressources ont déposé des documents depuis hier. Non, pour le MPO? Pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

70 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

Oui, on a déposé une présentation qu'on pourra vous faire part...

LA PRÉSIDENTE :

75 La présentation d'hier?

M. FRANCIS BOUCHARD :

80 Non, une nouvelle, pour répondre à votre question sur différents types de chasses commerciales autorisables.

LA PRÉSIDENTE :

85 Alors, qui répond à la question...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Exactement.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

De toute façon, on va y revenir, on va l'explorer aujourd'hui. Et est-ce que le MAPAQ a déposé quelque chose?

95 **M. DONALD ARSENEAU :**

À votre demande, on a déposé le plan sectoriel de développement 2016-2019.

LA PRÉSIDENTE :

100
105
Merci Monsieur Arseneau. Alors, les registres – et la Communauté, on a votre présentation d'hier, alors je vous remercie. Alors, les registres sont ouverts, vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour vous adresser à la commission et aux personnes-ressources, les gens seront appelés à la table des intervenants dans l'ordre de leur inscription. Ils pourront alors poser leurs questions ou faire part de leurs commentaires, préoccupations et suggestions.

110 J'aimerais vous mentionner que le représentant d'Environnement et Changement climatique Canada est présent avec nous cet après-midi, nous allons donc essayer de regrouper les questions en lien avec la faune aviaire, parce qu'il est par ligne téléphonique.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure pour cette consultation publique.

115 Deux questions sont admises par intervention sans sous-question. Vous pouvez également faire part à la commission de vos préoccupations, de vos suggestions ou de votre position, vous disposerez alors de cinq à sept minutes. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants d'intervenir.

120 À chacune de vos interventions, vous devez vous adresser à la présidente de la commission. S'il s'agit d'une question, je la dirigerai aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de celle initialement interpellée. S'il s'agit d'une opinion, il est possible que j'échange avec vous quelques minutes afin de mieux comprendre votre commentaire.

125 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue. Vous êtes, bien sûr, les bienvenues de vous réinscrire au registre.

130 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoires ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

135 **PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
DENIS CORMIER

LA PRÉSIDENTE :

140 Alors, je ne sais pas si quiconque, ou s'il y a quelqu'un qui s'est inscrit au registre? Madame Olivier? Merci. Alors, j'inviterais monsieur Denis Cormier à la table des intervenants. Bon après-midi.

145

M. DENIS CORMIER :

Bonjour.

150 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

M. DENIS CORMIER :

155

Oui, c'est ça. Mon nom est Denis Cormier, je suis pêcheur aux Îles-de-la-Madeleine. Ça fait 40 ans que j'exerce mon métier, puis c'est ça. Avec la problématique du phoque, ce n'est pas d'hier, ça ne date pas d'hier, la problématique avec le phoque.

160

D'abord, on va parler de l'Île-Brion. L'Île-Brion, pour moi, c'est, j'ai un attachement particulier à l'Île-Brion, parce que ça fait des années qu'on... dans ma jeunesse, on allait là faire du camping et tout ça, c'est même là que j'ai connu mon épouse et on a eu quatre enfants depuis ce temps-là et on est encore ensemble aujourd'hui.

165

Puis c'est ça, moi, j'exerce la pêche, puis le problème qu'on a eu avec les phoques, ça a commencé avec les phoques du Groenland, la chasse, on se faisait marteler à tous les ans par les abolitionnistes de la chasse et tout ça, puis je trouve, dans toute cette affaire-là, qu'on n'a jamais été défendus comme tels. C'est Pêches et Océans qui gérait la ressource, puis ils nous donnaient un permis pour aller à la chasse, puis d'un autre côté, ils donnaient un permis à ceux qui voulaient nous empêcher d'aller à la chasse, pour venir salir notre réputation, tu comprends?

170

Ça fait que c'est ça. Avec Pêches et Océans, ça n'a pas été des bonnes expériences. Moi, j'imagine aujourd'hui que Pêches et Océans s'est traîné les pieds sur beaucoup, beaucoup de... pour ces affaires-là, Pêches et Océans s'est traîné les pieds, puis on a perdu le contrôle de tout ça.

175

Ensuite – là, ça, c'est pour faire le phoque du Groenland –, pour le phoque gris, moi, dans les années 80, je pêchais sur les bateaux de Madelipêche. Puis on faisait des gros voyages de poisson à toutes les semaines, mais on voyait à faire la pêche... on voyait l'impact que les phoques pouvaient avoir sur la ressource poisson et tout ce que c'est qui vit dans la mer. Quand on venait haler notre chalut, pour lever le poisson, il y avait des milliers de phoques qui nous suivaient pour manger les poissons qui pouvaient se détacher du chalut et tout ça, puis à ce moment-là, bien, nous autres, on commençait à dire à Pêches et Océans et toutes les autorités :

180

185 faites quelque chose, les phoques vont venir assez populeux qu'ils vont manger un nombre exponentiel de poisson.

190 Puis, effectivement, c'est ce que c'est qui s'est passé, puis là, bien nous autres, on commençait à suivre les... il y avait des comités à Pêches et Océans pour le CCRH et tout ça, qui voulait des recommandations face à tout ça, et c'est là que j'ai connu Mike Hammill, de l'Institut Maurice-Lamontagne, puis là, bien, c'est ça. Nous autres, on rapportait ce qu'on voyait sur la mer, nos observations. On faisait part de nos observations, puis pour avoir parlé à Mike Hammill une couple de fois, bien, je lui disais : « Mike, les phoques ne mangent pas rien que de la morue, les phoques mangent tout ce que c'est qu'ils peuvent de mettre sous la dent, parce qu'il y a un exponentiel... il y en de plus en plus. » Puis, c'est ça. C'est ça, ça fait que Mike Hammill, de son côté, il disait : « Bien, on n'a pas de preuve de ça. » Bien, j'ai dit : « Mike, on n'est pas fous, on est sur l'eau, on les voit faire. » Mais Mike disait : « Non, ce n'est pas prouvé que les phoques mangent de la morue. » Dans ce temps-là, ce n'était plus sur le sébaste, c'était sur la morue.

200 Ça fait que c'est ça. Je n'ai jamais digéré ça, de se faire dire qu'on n'a pas de preuve de ça. Puis là, dix années plus tard, à l'Institut Maurice-Lamontagne, Mike Hammill, je l'ai entendu dire, un jour : « Oui, c'est vrai, les phoques sont des gros prédateurs de la ressource, puis même si on arrête la pêche, la morue va continuer à périliter parce que la population de phoques, eux, ils pêchent à l'année. » Nous autres, on va sur l'eau une semaine, mais eux autres, ils sont sur l'eau à l'année.

205 Ça fait que c'est ça. Je voulais apporter cette voix-là, ça me fait du bien de le dire, parce que j'ai ça, tiens, j'ai ça tatoué ici dans le coeur. Puis, aujourd'hui, on va laisser faire tout ce que c'est que j'ai dit là, puis on va revenir à l'Île-Brion.

210 L'Île-Brion, du début, je t'ai dit qu'à l'Île-Brion, je trouvais que c'était une belle île et ça a une histoire pour nous, pour moi en tout cas. Là, on est rendu avec une problématique de phoques. Dans le temps que j'y étais, que je n'ai justement pas connu ma femme là, mais qu'on a commencé à se fréquenter ensemble, il y avait quelques phoques autour de l'île.

215 L'île était belle, il y avait une colonie de macareux, il y avait des sternes, il y avait même des eiders qui nichaient dans le bout de l'est de l'île, il y avait des eiders qui nichaient là. Mais aujourd'hui, tu ne trouves plus de macareux. Il y a pleins d'espèces qui ont disparu, puis le phoque ne se limite plus à venir sur les berges, là, à la sand bar et tout ça, il ne se limite plus à ça. Il est rendu dans le bois. Il est rendu dans le bois, parce qu'il a assez proliféré qu'il n'a plus de place. C'est normal.

220

225 Ça fait que tous les beaux projets qu'il y a autour de l'Île-Brion, s'il n'y a pas quelque chose qui se passe là pour essayer, pas de tous les tuer, mais à diminuer le cheptel de phoques qu'il y a là, ne parlez pas de rien pour l'Île-Brion. C'est ce que c'est que j'avais à dire, ça m'a fait du bien, ça me soulage.

LA PRÉSIDENTE :

230 Bien, je suis contente. Je suis contente qu'on vous fait du bien puis qu'on puisse vous donner la tribune pour vous exprimer, puis qu'on vous comprenne et qu'on vous entende dans vos propos. J'ai une question pour vous, Monsieur Cormier, puis là, elle vient de m'échapper, parce que j'étais un peu émue par vos propos.

LA COMMISSAIRE :

235 Je vais prendre le relai.

LA PRÉSIDENTE :

240 Oui, Madame Forget, allez-y.

LA COMMISSAIRE :

245 Quand vous dites que les phoques sont dans le bois, la question que je me posais c'est est-ce qu'ils sont dans le bois sur une autre berge que les plages? Hors les zones de plage, dans le bois?

M. DENIS CORMIER :

250 Non, c'est que la plage – l'Île-Brion, de la manière que tu la vois sur la photo, du côté du phare...

LA COMMISSAIRE :

255 Oui.

M. DENIS CORMIER :

260 ... il y a une plage qu'on appelle, vous voyez la sand bar. La sand bar, c'est une barre de sable, ça le dit. C'est en anglais, finalement. Les phoques, quand tu en avais une couple, ils se

limitaient à aller sur la plage puis faire leurs petits là et tout ça, mais là, avec la prolifération de ça, tu as la sand bar, puis un peu plus loin, tu as une espèce de dune d'ammophile, du foin de dune, c'est de l'ammophile, O.K.?

265 Ça fait qu'il y a une dune d'ammophile, puis de l'autre côté de la dune, il y a des lacs où est-ce que nichaient des oiseaux aussi. Des canards noirs, il y avait une faune assez bien... il y avait une bonne faune. Il y avait des canards et des grands hérons et tout ça, mais là, les phoques, vu qu'ils ne sont plus rien que sur le bord de la plage où est-ce que c'est qu'il y a du sable, ils ont traversé ce coteau d'ammophile là, puis ils sont rendus dans les lacs, dépassés les lacs, ils sont
270 rendus dans le bord de la falaise, là. Ils ne peuvent pas aller plus loin, parce qu'ils sont dans un cap, un « cap ferré ». Quand on dit un « cap ferré », ici, nous autres, ça veut dire un mur. Ils ne peuvent pas monter à moins qu'ils se fassent des échelles. Au rythme où est-ce que c'est que ça va, quand il va venir à en avoir assez, ils vont pouvoir passer sur l'île.

275 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pourriez l'identifier plus précisément sur la carte, là? Je ne sais pas si vous pouviez? Est-ce qu'on a un pointeur, peut-être, pour monsieur.

280 **M. DENIS CORMIER :**

Oui, celui-ci?

285 **LA COMMISSAIRE :**

Juste indiquer c'est où la falaise.

290 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a quelqu'un qui s'en vient pour vous aider.

295 **M. DENIS CORMIER :**

Je suis meilleur avec un fusil.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Cormier, vous pouvez vous lever. Vous pouvez aller à la carte, si vous voulez, puis nous on va le traduire, là.

300 **M. DENIS CORMIER :**

Regarde, tu vois Anthony's Nose, ici? Anthony's Nose, là, la pointe...

305 **LA PRÉSIDENTE :**

Attendez, est-ce qu'on a un micro pour monsieur peut-être? Ou non? Juste, je vais tasser mon micro pour vous. Tenez, Monsieur Cormier.

310 **M. DENIS CORMIER :**

Tu vois où est-ce que c'est qu'il y a Anthony's Nose, la pointe qui est là?

LA PRÉSIDENTE :

315 Oui.

M. DENIS CORMIER :

320 Tu as la plage puis tu as le petit coteau d'ammophile qui n'est pas bien loin d'où est ce que c'est que c'est plus pâle.

LA PRÉSIDENTE :

325 Donc, au sud?

M. DENIS CORMIER :

330 Oui. Puis tu traverses ça, puis là, il y a des lacs, là. C'est où ce que c'est qu'il y avait une colonie de canards et de la sauvagine. Puis, plus haut, bien les phoques, ils sont rendus qu'ils ont traversé ça, puis là, après ça, il y a une forêt, des arbres de peut-être bien d'une centaine d'années, puis là, les phoques sont rendus, ils vont là pour être isolés un peu de tout le...

LA COMMISSAIRE :

335 Le troupeau.

M. DENIS CORMIER :

340 ... le troupeau qu'il y a en arrière, puis je n'ai pas besoin de te dire que quand ils se traînent pour aller là, c'est des bêtes de 1 200 à 1 500 livres. Ça fait que s'il y a une petite plante, qu'il y en a trois ou quatre qui vivent, bien, quand ces mastodontes-là leur ont passé sur le dos et qu'ils leur ont chié sur le dos, il n'y a plus de plante.

LA PRÉSIDENTE :

345 Est-ce que c'est la zone qui est en jaune sur la carte? La zone de marais et de marécages qu'on voit?

M. DENIS CORMIER :

350 Oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

355 Le centre, au centre?

M. DENIS CORMIER :

360 Oui, c'est ça. C'est ça. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Puis c'est de toute cette zone-là dont vous parlez?

365 **M. DENIS CORMIER :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

370 Parce que ça, c'est des marécages qui vont jusque derrière cette zone-là?

M. DENIS CORMIER :

375 Oui, exactement.

LA COMMISSAIRE :

Donc, on est au centre de l'île, là. Un peu dans la zone où est-ce qu'on rejoint la forêt?

380 **M. DENIS CORMIER :**

Oui, oui. Puis après ça, bien, il y a une falaise.

LA COMMISSAIRE :

385 Puis là, ils ne peuvent plus.

M. DENIS CORMIER :

390 Que je te dis, ils ne peuvent plus monter.

LA COMMISSAIRE :

395 C'est ça.

M. DENIS CORMIER :

Alors, vous voyez où ça va? Dans vingt ans d'ici, ils vont être sur les buttes.

400 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, merci beaucoup, pour vrai, ça apporte beaucoup de précisions sur le déplacement des phoques sur l'île.

405 **M. DENIS CORMIER :**

Avez-vous d'autres questions?

LA PRÉSIDENTE :

410 Oui, elle m'est revenue. Alors, si on permettait, si la chasse était permise sur l'Île-Brion, au phoque, selon vous, vu que vous êtes un pêcheur et que vous êtes sur l'eau, quel serait l'impact sur la pêche?

415 **M. DENIS CORMIER :**

Ce que la chasse aurait pour effet sur la pêche?

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, sur l'Île-Brion.

M. DENIS CORMIER :

425 Sur l'Île-Brion, oui, parce qu'on parle de l'Île-Brion. Bien ça aurait pour effet, en tout cas, de
diminuer la pression. Ça ne veut pas dire d'ouvrir une chasse puis dire, bien, il n'y a pas un
phoque qui a le droit d'aller sur les plages de l'île, mais c'est que ça diminuerait d'un peu la
prolifération des phoques là. Parce qu'ils sont après briser, je veux dire, s'acharner à dire, on ne
430 chasse pas là parce que c'est un joyau et tout ça puis qu'il faut protéger ça, mais si tu laisses les
phoques proliférer, tu n'en parleras plus de l'île. Ils sont après tout scrapper ce c'est qu'il y a là.
Dans 30 ans d'ici, si on va sur l'île, puis qu'il n'y a plus de végétation, il n'y a plus rien, on ne
parlera plus d'aller sur l'île.

435 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis sur la pêche, sur votre métier à vous, est-ce que ça aurait un impact?

M. DENIS CORMIER :

440 Bien oui, oui, j'imagine. En tout cas, les phoques qui vont changer d'adresse, en tout cas, je
ne les aurai plus dans la face. Puis en faisant la pêche, bien moi, je pêche le homard, après ça, je
pêche le poisson de fond. Puis, regarde, j'étais ici hier, puis j'ai entendu toutes les histoires
atroces que les pêcheurs vous ont dites, Ghislain Cyr et tout ça, je sais que c'est vrai parce que je
l'ai vécu moi aussi. V'là deux ans, j'ai été à la pêche au flétan au Corps-Mort. Au Corps-Mort, c'est
445 une petite île qu'il y a ici au sud-ouest, c'est la même affaire, c'est un caillou, mais il y a beaucoup
de phoques là-aussi.

J'avais un flétan de 250 livres sur ma ligne. Puis à un moment donné, j'étais après halier
mon trawl, ma ligne où est-ce que c'est que mon flétan était pris, je hale, mais là, je m'aperçois
450 que ça donne des coups, ça donne des coups. Là, j'ai été obligé de me serrer comme il faut puis
me bloquer les pieds, j'ai dit : crisse, je vais voir qu'est-ce que c'est qu'il y a là-dessus. Hale et
hale et hale, tout d'un coup, je vois mon flétan arriver, mais avec un gros loup-marin, deux fois la
table, qui était après manger mon flétan. Ça fait que j'ai été chercher mon fusil dans ma cabine,

455 puis je lui ai mis ça entre les deux yeux, puis j'ai dit : « Hey, c'est à moi le flétan, ce n'est pas à toi. »

460 Mais il avait déjà commencé à faire son festin, il y avait la moitié du derrière de mangée. Ça fait que mon flétan, qui avait une valeur sur le marché, qui avait une valeur de 5-600 dollars, parce que c'était quand même un gros flétan. Mets ça à 10 piastres la livre, ça fait que je me suis permis de lui dire : « Hey, tu ne devrais pas être là, toi. C'est moi ou toi, mais c'est toi qui vas y passer. » Ça fait que c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

465 Madame Forget?

LA COMMISSAIRE :

470 Est-ce qu'il y a lieu de croire que s'il y avait la chasse entre les deux lignes de marée, la marée basse et la marée haute, que les phoques ne monteraient plus dans la forêt? Ils dérangeraient moins l'arrière-pays, disons, parce qu'ils auraient moins besoin de se...

M. DENIS CORMIER :

475 Oui, oui. Ça, je suis sûr, de ça. Je suis sûr de ça, parce que s'il y a une chasse qui est faite, comme, la chasse, elle ne se ferait pas à l'année longue, elle se ferait dans la période où est-ce que c'est qu'est visé, où est-ce que c'est que les phoques vont mettre bas là et tout ça, c'est là qu'il y a la plus grosse concentration. C'est là qu'ils se rassemblent tous pour la mise bas et tout ça, puis c'est une façon aussi de faire une chasse qui va compter en termes de... en termes de...

480 **LA COMMISSAIRE :**

De rendement?

485 **M. DENIS CORMIER :**

490 ... en termes de rendement – c'est ça que je cherchais –, en termes de rendement, tu vas pouvoir te permettre d'aller là puis faire une chasse, parce que le phoque, il est là, puis il n'a pas pris encore l'eau, puis tu es sûr de les abattre; sûr de les abattre, puis non seulement tu es sûr de les abattre, mais tu es sûr de les abattre à coup sûr et non pas les blesser, qu'ils aillent mourir plus loin. Celui-là que tu vas tuer, il ne s'en ira pas avec une balle dans le côté, là. Tu vas le tuer et tu vas emmener la chair, tu vas emmener la peau, tu vas emmener l'huile, tu vas faire une

495 chasse dans ce que c'est que tu vas te servir à cent pour cent (100 %) de la bête. Et non pas une
chasse – on dit souvent : « Ne chassez pas sur l'île, allez chasser à l'eau claire ». Chasser un
loup-marin à l'eau claire, tu vas en tuer un ou deux, mais ça se parle. Ils ont sûrement un langage
pour dire : « N'allez pas là. Il y a un fou qui nous tire sur le dos. » Ils ne restent pas là. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

500 Merci, Monsieur Cormier.

M. DENIS CORMIER :

505 C'est des images. Bonjour, ça m'a fait plaisir.

RAYMOND GAUTHIER

510 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr. Monsieur Gauthier, est-ce que vous voulez venir nous présenter votre mémoire
cet après-midi ou en soirée, c'est comme vous voulez. En ce moment? Oui. Alors, j'inviterais
monsieur Raymond Gauthier à venir nous présenter son mémoire. Bon après-midi.

515 **M. RAYMOND GAUTHIER :**

520 Bonjour, Madame la Commissaire, Madame la Présidente, merci d'être venues non
seulement pour nous entendre, mais que vous vous donniez la peine de nous écouter. Je pense
que c'est très important.

525 Alors, je m'appelle Raymond Gauthier, je suis sorti exceptionnellement de ma léthargie des
dernières années, après une vie active d'implication communautaire, environnementale bénévole,
parce que je ne voulais pas, absolument pas manquer cette occasion de me remémorer
l'expérience de l'Île-Brion dans laquelle j'ai été fort impliqué. Alors, si vous permettez, je vais, sans
plus tarder, vous présenter mon mémoire.

530 Alors, je l'ai intitulé : *Pour un encadrement cohérent de l'accès à la réserve écologique de
l'Île-Brion*».

Il y a trente (30) ans, en 1988, année de la création de la réserve écologique de l'Île-Brion, j'avais quarante-sept (47) ans. C'est sans prétention, mais endimanché de mon statut de vétéran, désormais en retrait de l'action citoyenne bénévole et communautaire, que je m'adresse aux commissaires du BAPE.

535

Madelinot d'adoption, j'ai en effet été associé, au cours des 40 dernières années, à la plupart des groupes et organisations environnementaux insulaires, notamment comme acteur local prépondérant dans le dossier de la conservation de l'Île-Brion, entre 1983 et 1993. Dans d'autres cas, à titre de cofondateur et/ou de militant. Récemment, j'ai dû prendre du recul – détachement, mais non-indifférence – face à l'action directe.

540

Je vous avoue que mon témoignage relève davantage de ce que j'appellerais la petite préhistoire que de l'histoire récente de la réserve de l'Île-Brion, ça fait vingt-cinq (25) ans que je me suis retiré de ce dossier.

545

Je vais défiler les images, je ne les commenterai pas pour ne pas prendre trop de temps.

La préservation de l'Île-Brion via une fréquentation modérée. Après plusieurs séjours récréatifs dans cette île fabuleuse, alors inhabitée – on parle des années 1970-80 –, avec des parents et amis, dont un été complet en autonomie dans l'île avec ma famille en 1982, nous sommes confrontés à un défi : l'imminence d'un projet gouvernemental de réserve écologique représentant en quelque sorte, pour les insulaires que nous sommes, une dépossession partielle de notre territoire exigu.

550

Afin de défendre le droit d'accès des Madelinots tout en préconisant la conservation, j'ai rallié, dans les années 1983-84, une équipe au sein d'un comité citoyen incorporé en 1986 et constitué en janvier 87 comme organisation sans but lucratif, la Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion, qu'on appellera la CAPIB, là, c'est long comme nom. La philosophie que je préconisais lors de la fondation reposait sur trois concepts : conservation, accès, éducation.

555

560

Désormais inhabité, ce milieu exceptionnel, représentatif et détaché, tout en étant constitutif de l'ensemble insulaire, devait, selon nous, acquérir impérativement un statut de conservation envers et contre toute forme de développement. Cette île étant laissée à l'abandon par ses lointains propriétaires et à une fréquentation occasionnelle et anarchique, l'environnement, dans les secteurs du vieux quai et du phare, principalement, souffrait déjà d'un certain délabrement voué à une dégradation.

565

570

Le milieu naturel de l'île devait être protégé, mais une forme d'accès devait être préservée pour les résidents et les visiteurs sur cette île, partie intégrante d'un territoire déjà naturellement restreint.

575

Accès pour des motifs historiques et patrimoniaux d'occupation permanente durant un siècle par quelques familles d'origine écossaise – l'apogée c'était vers 1878 où l'on dénombra une cinquantaine d'habitants vivant dans cinq maisons, en plus de la présence saisonnière de gardiens de phare, entre 1905 et 1967, et d'escouades de pêcheurs madelinots jusqu'en 1970, ainsi que des infrastructures d'accès et de transformation : quai de débarquement, cale de halage, treuil, conserveries, et cetera. Excusez-moi.

580

LA PRÉSIDENTE :

Prenez votre temps, Monsieur Gauthier.

585

M. RAYMOND GAUTHIER :

Pardon?

590

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez prendre votre temps, Monsieur Gauthier.

595

M. RAYMOND GAUTHIER :

Excuses, j'ai un méchant rhume en plus.

600

Accès pour la fréquentation récréative et l'accessibilité des résidents par bateau de plus en plus relative depuis une cinquantaine d'années. Accès pour des fins de démonstration. Il s'agit du meilleur site témoin de l'état primitif des Îles-de-la-Madeleine ayant conservé un maximum de spécificités représentatives d'ensembles écologiques et de paysages naturels de l'archipel. De là, l'importance d'un programme éducatif pour le public, dont il sera question ci-dessous.

605

Alors, voici la couverture du fameux programme éducatif. Permettez-moi de vous citer quelques extraits tirés de ma préface au programme éducatif qui a été élaboré en 1992, sous l'égide de la Corporation pour l'accès à la protection de l'Île-Brion, par madame Lucie D'Amour.

Je disais, dans cette préface :

« Un projet éducatif : celui d'aider à apprendre l'émerveillement via la découverte, le respect via le contact, l'amour via le plaisir.

610 Un projet démesuré, certes, parce qu'il requérait une adhésion massive tout en brimant la sacro-sainte liberté de prendre, d'abuser, d'altérer, de mutiler sans contraintes.

615 Été 1982 : une famille de squatteurs, la mienne, s'installe, nettoie et se met à suggérer discrètement des manières de passer sans laisser de trace. L'approche éducative a commencé là. »

Autre extrait :

620 « Ce qui m'amène à parler des activités éducatives offertes aux Madelinots et à la clientèle touristique entre 1983 et 1992. Le programme éducatif qui nous est offert dans le présent ouvrage – le programme éducatif dont il est question –, bien qu'original et bien articulé, découle d'une pratique empirique de quelque dix années sur le terrain.

625 Des activités d'interprétation du milieu naturel, modestes et le plus souvent spontanées, ont été proposées aux visiteurs durant les premiers cinq à six ans. Cette période fut caractérisée par l'organisation logistique opérée sur un territoire insulaire isolé et difficilement accessible, comportait une part importante de défis et de risques.

630 C'est donc à travers un lot de difficultés, d'obstacles et d'embûches, ainsi qu'en l'absence de moyens financiers adéquats, que s'est manifesté l'acharnement – je dirais « l'acharnation » – des pionniers de la conservation de l'Île-Brion. Cette longue gestation faite d'essais, d'erreurs et d'ajustements incalculables en bénévolat et en professionnalisme, mais aussi réalisée dans un esprit de collaboration et de partenariat, se devait de livrer, en bout de ligne, un produit de qualité tout à fait approprié : le programme éducatif. »

635 Je vous cite un dernier extrait de ma préface :

640 « Dix (10) ans d'effort et de collaboration auront permis à des citoyens convaincus et à des agents gouvernementaux de réaliser conjointement les objectifs de conservation et d'éducation à la conservation. Pour assurer un suivi adéquat à cette initiative pleine de promesses et pour rendre justice aux efforts déjà consentis, il conviendra, durant les prochaines décennies – on est en 92, là, en 82, pardon; non, en 92 –, d'allouer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires. Le bénévolat dans une telle entreprise est essentiel, j'en conviens et j'en suis, mais il est grand temps que le mandataire ministériel de la conservation et du patrimoine écologique allège le fardeau des bénévoles et

645

stimule la relève en consentant un support financier plus réaliste. Le ministère poursuit l'ambitieux projet de compléter le réseau de réserve écologique sur l'ensemble du territoire et nous y souscrivons de tout coeur.

Je parle pour la CAPIB, là.

650

« Mais ce n'est pas tout de mettre des enfants au monde, il faut les garder en santé. La santé et l'espérance de vie des réserves écologiques passent par l'éducation du public. Il faudra donc y mettre le prix. »

655

Expérimentation, en partenariat, d'une conservation incluant l'accès et l'éducation. Pour soutenir ces revendications, la Corporation pour l'accès et la protection de l'Île-Brion a progressivement réussi à développer une approche de collaboration-partenariat qui a duré une dizaine d'années, entre 1983 à 1994, avec son interlocuteur, le ministère de l'Environnement du Québec, le MENVIQ, ministère responsable à l'époque de la création d'une réserve écologique à l'île Brion.

660

Relations informelles, d'abord, devenant davantage explicites à compter du décret d'expropriation en 1984, et lors du procès d'expropriation, en 1986, de la Société acadienne de recherches pétrolières la SAREP, qui était une filiale de Texaco. Je fus alors personnellement requis pour témoigner en faveur d'une conservation intégrale et permanente versus la perspective inouïe de développement défendue par un célèbre vendeur d'îles mobilisé par la pétrolière, c'est-à-dire le potentiel pour un centre de congrès international sur l'île Brion, imaginez. Là, on voit le Conseil d'administration de l'époque, de la CAPIB, se réunir à l'Île-Brion.

665

670

Alors, je vais rapidement, parce que je ne veux pas prendre tout le temps.

Expérimentation en partenariat d'une conservation incluant l'accès et l'éducation, toujours. En 1987, année précédant la constitution de la réserve, le ministère reconnaissait, par un protocole d'entente, les objectifs de la CAPIB en lui confiant l'encadrement d'une fréquentation régulière de visiteurs accueillis ou amenés par la Corporation.

675

Agissant comme D.G. bénévole de la Corporation, j'avais décelé, dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui a remplacé la précédente *Loi sur les Réserves écologiques*, une exception explicite. Citation :

680

« Réserver ces terres à la recherche scientifique et, s'il y a lieu, à l'éducation. »

685 C'est donc en invoquant la dimension « vocation éducative des réserves écologiques » que je négociais, afin d'obtenir pour l'Île-Brion, ce privilège exceptionnel d'autoriser, dans une réserve, les activités humaines pour la future réserve écologique.

690 Ce fut le prélude à une ouverture du ministère quant à l'acceptation d'activités éducatives encadrées dans la réserve via un programme éducatif, et à la délimitation d'un secteur hors réserve connexe, permettant d'y séjourner pour fins récréatives compatibles. C'est ainsi qu'en 1988, la nouvelle réserve écologique de l'Île-Brion devient, en primeur, la seule réserve écologique où l'on est le bienvenu, bien entendu, en termes d'accès exceptionnel à caractère éducatif.

695 Je vous rappelle qu'il n'y a actuellement que quelques réserves écologiques. Il y en a quatre qui sont ouvertes pour fins éducatives, nous étions les premiers à ce faire.

700 Au début des années 1990, tolérée par le ministère, le MENVIQ, à l'époque, la Corporation encourage et développe une forme d'accès modéré dans l'enclave réservée aux visiteurs et se prête à guider des petits groupes à l'intérieur de la réserve, encadrés par un accompagnateur autorisé. J'ai d'ailleurs été le premier à obtenir cette autorisation, détenue par la suite par Édouard Leblanc. La Corporation y installe, durant la période 86 à 94, un préposé à l'accueil et au gardiennage, monsieur Édouard Leblanc, qui peut être un témoin important de la fréquentation de l'île durant ces années.

705 C'est en 1992 qu'au nom de la Corporation, j'ai enfin réussi à obtenir du ministère un financement pour la rédaction et l'expérimentation d'un programme éducatif pour l'Île-Brion. Et c'est madame Lucie D'Amour, biologiste madelinienne, qui fut la première mandataire et pourrait, si elle était aux Îles, elle est à l'extérieur, qu'on m'a dit, pourrait avantageusement en parler dans le cadre de ces audiences.

710 Alors, quelques images de la Corporation et des moyens qu'on a mis à la disposition pour faciliter un accès sécuritaire à l'Île-Brion, malgré la détérioration du quai, là. C'était abominable. Alors, entre 85 et 90, les débarquements de personnes sont passés de 785 à 345. Quand le ministère s'est mis à mettre le frein, il prétendait qu'on favorisait trop l'accès à l'Île-Brion. Alors, ce n'était pas exact.

715
720 Pourtant, dès 93, devant l'ampleur que prenait la fréquentation, principalement dans l'enclave hors réserve, le ministère se met à imposer des restrictions, au point de freiner la mission d'accessibilité de la CAPIB, de fermer l'accès à la réserve, de réprimer la motivation des bénévoles – dont je suis – et même de compromettre la viabilité financière de l'organisme.

Après toutes ces années de collaboration et de partenariat, de résultats positifs quant à la collaboration du public – ça je peux en témoigner largement et plusieurs autres peuvent en témoigner –, j'ai pris des distances et finalement décidé de passer le flambeau, dégoûté par l'attitude de mes interlocuteurs au ministère. Excusez-moi.

725

De peine et de misère, la Corporation poursuit et termine, en 1994, son mandat éducatif dans le secteur hors réserve et se voit remplacée, dans le mandat de surveillance, par les agents de la Faune nouvellement intégrés au ministère de l'Environnement. Le mandat d'accès est refilé à une petite entreprise locale.

730

Inactive durant les années subséquentes, la Corporation pour l'accès et la protection de l'Île-Brion sera dissoute en 1999.

735

Vous voyez une photo que j'avais prise en 1982, alors que nous étions, nous vivions sur l'Île, toute la famille, et accueillions les visiteurs nombreux, surtout des Madelinots qui y venaient.

740

Alors, en 88, la réserve écologique de l'Île-Brion fut créée, entre autres pour protéger des espèces en voie de disparition, dont le pluvier siffleur, imaginez. Il n'y en avait pas vraiment souvent à l'Île-Brion, parce qu'il n'y a pas de « gravaille », comme on dit, des graviers dans lesquels niche le pluvier siffleur, c'est du sable. Il n'y en avait pas vraiment beaucoup, mais c'était un territoire où il pouvait, vu qu'il n'y a seulement qu'au Québec. Cette même plage déserte, lors de notre séjour familial, en 1982, est de plus en plus envahie par des colonies de phoques. Cette photo-là date de 2016, c'est le MPO, je crois, qu'il l'a prise.

745

Or, j'étais retourné, moi, après un recul, en 2001, et on débarquait sur cette plage. J'ai-tu pas découvert un nid de pluvier siffleur. Je suis capable d'identifier ça, je me suis occupé, dans les premiers temps, avec Attention Fragiles, de la protection des pluviers siffleurs aux Îles, alors je l'ai trouvé sur la plage où on débarquait. Alors, on voit un peu ce nid, on voit les traces, même, des...

750

Alors, une réserve écologique pour protéger les phoques ou les pluviers siffleurs? La cohérence, c'est aussi faire usage du gros bon sens.

755

Mon positionnement, et je vais terminer là-dessus, quant au mandat du BAPE de modifier les limites de la réserve écologique et de changer le statut de protection des zones de plage. En toute cohérence avec les gestes ci-haut décrits posés à une autre époque et sous mon leadership par des citoyennes et citoyens des Îles-de-la-Madeleine afin d'être collectivement partie prenante dans la réalisation d'un projet de conservation d'un milieu naturel et patrimonial exceptionnel, je ne peux que proposer respectueusement au BAPE de recommander, effectivement, la modification des limites de la réserve écologique et de changer le statut de protection des zones de plage de

760 l'Île-Brion, en tenant compte des intérêts locaux. Et ce, afin de rétablir, autant qu'il se peut, un
équilibre naturel complètement chambardé. C'est le gros bon sens, selon moi.

765 Alors, mon positionnement, un encadrement cohérent de l'accès à la réserve écologique de
l'Île-Brion consisterait non seulement à réglementer la fréquentation des humains en autorisant des
activités récréatives compatibles dans le secteur hors réserve et autres activités éducatives
encadrées dans les limites de la réserve – c'est le cas, en principe, dans la réglementation actuelle
– consisterait non seulement à mettre à jour et à réactiver le programme éducatif spécifique à la
770 réserve écologique de l'Île-Brion ainsi que des infrastructures d'accueil et d'encadrement dans le
secteur hors réserve. Mais ça consisterait aussi, compte tenu de l'évolution sur le terrain, à modifier
la réglementation, afin de permettre un certain contrôle d'une population animale spécifique,
phoque commun et phoque gris, qui a proliféré en l'absence de prédation naturelle et humaine.

775 Alors, je termine là-dessus. L'intrusion relativement récente dans l'île du renard et du coyote
ne relève cependant pas de la même dynamique qui a permis l'invasion démesurée de ses côtes
par les deux espèces endogènes de loups-marins. Ceux-ci mettent bas sur les berges, à la
différence des phoques du Groenland ; ceux-là le font sur les glaces, de moins en moins présentes
dans le golfe depuis une décennie.

780 Dans le contexte des changements climatiques, une ressource renouvelable, désormais fort
abondante sur les pourtours de l'île, constitue une alternative incontournable pour assurer la
résilience et le développement durable de notre communauté. La cohérence, je l'espère, c'est
aussi faire usage du gros bon sens.

785 Voilà. Je laisse aux personnes compétentes le soin de spécifier les conditions, les modalités
et les espaces à ouvrir pour permettre la pratique durable d'une chasse au loup-marin, qui soit à la
fois bénéfique pour l'environnement marin et profitable aux résidents et aux industries locales déjà
fragiles, dépendant des ressources renouvelables, affectées de plus en plus par les changements
climatiques.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Gauthier, pour votre présentation qui démontre votre
attachement très profond à l'Île-Brion. Pour ma part, j'avais juste une petite question pour vous.
Vous avez dit que le ministère, à un certain moment donné, vous a imposé, à votre groupe, à la
795 CAPIB, des restrictions tellement importantes que ça vous a empêché de continuer les activités,
mais vous n'avez pas vraiment décrit les restrictions, je pense, qu'il y avait par rapport au nombre
de personnes qui pouvaient circuler ou qui pouvaient être amenées sur l'île?

M. RAYMOND GAUTHIER :

800

Oui, comme je vous dis, on a eu, on a pris l'initiative de commander, avec l'accord du ministère et un financement, un programme éducatif qui incluait, évidemment, l'expérience de fréquentation que la Corporation avait facilitée, avait privilégiée. Pas une fréquentation sauvage de l'Île-Brion, mais une fréquentation respectueuse et qui avait suscité une adhésion incroyable, mais vraie, de la population, de voir que cette île qui faisait partie de notre patrimoine naturel, dans un milieu quand même assez restreint, de pouvoir y aller. Alors, cette autorisation a amené effectivement une fréquentation, mais une fréquentation très bien encadrée et qui n'était pas exponentielle.

805

810

Nous, l'année qu'on a vécu à l'Île-Brion, ma conjointe qui est ici présente, tenait un journal quotidien. Il y avait une fréquentation et nous, on était comme les résidents à cette époque-là de l'île et on les accueillait avec notre famille et on leur donnait, gentiment, des petites directives pour qu'ils fassent attention, tout ça, et qu'ils repartent avec leurs déchets, entre autres, parce que nous, on avait fait une espèce de ménage. Une île qui avait été abandonnée pendant... Alors – je me perds en considérations, excusez-moi.

815

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais c'est très clair.

820

M. RAYMOND GAUTHIER :

Ramenez-moi à l'ordre.

825

LA PRÉSIDENTE :

C'est très clair. Non, non, ça va. C'est très clair, vous m'avez bien expliqué les difficultés que vous avez rencontrées, là.

830

M. RAYMOND GAUTHIER :

Et le ministère, alors à ce moment-là, on tenait, ma conjointe tenait un journal quotidien et on faisait le décompte. Il y avait jusqu'à, il y a eu, pendant cet été-là, je pense, 700 ou 800.

835

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'était sur une de vos diapos. Oui.

M. RAYMOND GAUTHIER :

840 Oui? Bon. Donc, et les gens venaient à l'Île-Brion, puis il y avait un comportement vraiment différent de lorsqu'il n'y avait pas d'occupation, et c'est ce qui nous a incités à faire les démarches pour former un comité citoyen, pour encourager ça, pour permettre l'accès à l'île à la population, bien sûr, mais de façon respectueuse. Quand ça se faisait de façon sauvage, les gens laissaient leurs déchets, et cetera. Alors, mon Dieu, mon Dieu...

845

LA PRÉSIDENTE :

Mais ça va, je pense que j'ai bien compris, c'était vraiment, là... je vous ai bien compris.

850

M. RAYMOND GAUTHIER :

Est-ce que j'ai répondu un peu à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

855

Oui, vous avez répondu à ma question et je pense que ma collègue...

M. RAYMOND GAUTHIER :

860

Je suis un peu ému puis...

LA PRÉSIDENTE :

865

Oui, on sent votre émotion. Je passe la parole à ma collègue, madame Forget.

LA COMMISSAIRE :

870

Une petite question – merci pour votre témoignage. En fait, comme la préoccupation de la gestion de l'île est quand même revenue aussi, la préoccupation sur la gestion de l'île est revenue aussi hier, puis vous en parlez beaucoup dans votre mémoire, je voulais vous demander, quelles sont les leçons apprises, parce que vous avez quand même été dans les pionniers, dans les premières personnes qui ont fait les partenariats, qui ont essayé toutes sortes, j'imagine, de modèles, là, sur dix ans, ce serait quoi, vos recommandations pour comment devrait être gérée l'île actuellement pour que ça marche bien?

875

M. RAYMOND GAUTHIER :

880 Bien, malheureusement, durant les dernières années, moi, j'ai pris du recul. Je suis retourné à deux reprises, à dix ans d'intervalle, sur l'Île-Brion. J'étais incapable de retourner dans l'île. Et j'ai eu deux occasions et je suis allé, mais ça commençait à se dégrader puis il n'y a plus d'organisation. Le ministère a cessé d'investir, il y a eu des successeurs à la Corporation pour l'accès et la protection de l'Île-Brion, mais, bon, je ne me prononcerai pas là-dessus, j'ai pris du recul.

885 Malheureusement, on a laissé aller et il se trouve aujourd'hui qu'il n'y a plus de contrôle. Nous, on n'exerçait pas un contrôle, on était des partenaires de la population pour qui c'était un territoire dont ils ne souhaitaient pas être dépossédés. Mais par une approche éducative, on arrivait à susciter des comportements de respect. Il y a bien eu des petits écarts, mais on n'était pas des polices, on ne jouait pas à... on ramenait les gens, on leur expliquait le pourquoi et les gens collaboraient de façon assez générale. Les exceptions, on en a toujours.

890 Le jour où la Corporation pour l'accès et la protection de l'Île-Brion n'était plus là, ça a commencé – puis il n'y a pas de rancœur par rapport à ceux qui ont pris la relève, ils ont fait des prodiges, quand même, mais c'était différent, là. Ce n'était plus des organisations sans but lucratif, puis bon...

LA COMMISSAIRE :

900 Mais ce que vous dites, c'est que c'est la présence sur l'île aussi qui permet d'avoir une forme de surveillance participative.

M. RAYMOND GAUTHIER :

905 L'expérience qu'on a vécue, nous, l'été où on a vécu en famille là, où on privilégiait l'accueil, les gens se sentant accueillis, ce n'est pas comme quand des gens arrivent dans un milieu abandonné où il y a plein de déchets puis il n'y a rien de... on incitait à quelque chose, donc ça nous a donné l'idée d'une approche, on va dire, éducative plutôt que coercitive.

910 Et pendant les années où la corporation a exercé, en collaboration avec le ministère de l'époque, jusqu'au jour où ils se mettent à resserrer la visse et dire non, non, non, non, non, non, les attitudes ont changé et il y a eu un abandon. Parce que quand ce sont des agents de la faune qui sont responsables de la surveillance de l'île plutôt qu'une corporation à caractère éducatif et bien acceptée dans le milieu, ça fait toute la différence. Il y a eu des abus, et cetera. Les gens se

915 sentent un peu... alors qu'on avait développé une attitude de collaboration. En tout cas, c'est ce
que je répons, Madame Forget, à votre question.

LA COMMISSAIRE :

920 Oui. Oui, c'est bien, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, non, ça va très bien, Monsieur Gauthier.

925

M. RAYMOND GAUTHIER :

Je suis très ému, parce que j'ai pris ma retraite de l'action, mais je ne pouvais pas rater
l'occasion.

930

LA PRÉSIDENTE :

On vous ramène dedans.

935

M. RAYMOND GAUTHIER :

Je ne pouvais pas. On a retardé notre départ en vacances pour être là.

LA COMMISSAIRE :

940

Quand on fait l'histoire, c'est des données importantes.

M. RAYMOND GAUTHIER :

945

La préhistoire.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

950

LA PRÉSIDENTE :

Bien, on vous remercie beaucoup pour votre témoignage, Monsieur Gauthier.

M. RAYMOND GAUTHIER :

955

Bien merci pour votre accueil.

LA PRÉSIDENTE :

960

Merci.

Mme ANNIE LANDRY :

965

Je peux-tu dire un petit mot?

ANNIE LANDRY

970

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous pouvez vous approcher à l'avant, Madame, nous donner votre nom. Allez-y, venez vous asseoir à côté de votre conjoint.

975

Mme ANNIE LANDRY :

Annie Landry, puis je suis la conjointe de Raymond.

LA PRÉSIDENTE :

980

Oui. Alors, bonjour Madame Landry. On vous entend, ne vous inquiétez pas, on vous entend.

Mme ANNIE LANDRY :

985

Dans ce livre-là, c'est le journal de l'été 82 qu'on a passé avec notre famille sur l'Île-Brion. À partir de la fin juin jusqu'à la mi-août, sans jamais revenir dans les îles principales. Alors, on avait été obligés d'apporter un poêle et puis des poules et puis j'ai fait du pain puis des tartes puis les enfants ramassaient des fraises, puis le monde... il en est venu beaucoup du monde à l'île les fins de semaine, presque 800 personnes.

990

995 J'ai tout écrit ça, et qui c'était. J'ai tout écrit dans le livre avec des photos. Et puis, des fois, il y avait des tempêtes puis les gens campaient puis ils restaient pris dans l'île, alors on les dépannait. Puis après, quand ils s'en allaient, bien, ils nous laissaient des conserves puis pour les autres qui vont venir.

1000 On avait fait un grand ménage, puis les gens arrivaient quelque part, chez quelqu'un, puis on a vraiment vécu le respect d'un territoire. Puis c'est pour ça que quand il a été question d'une réserve écologique on a dit : oh non, non, non, on ne pourra plus y aller. Ce n'est pas possible. Ça fait qu'on s'est enigné sur toutes les possibilités qu'il y avait, puis c'était juste un petit paragraphe qui disait « pour des fins éducatives ».

LA PRÉSIDENTE :

1005 Bien, vous avez joué un grand rôle. Vous avez joué un grand rôle, puis je suis sûre que vous aimez relire votre livre, là, parce que je suis convaincue que vous avez de très belles histoires à raconter.

Mme ANNIE LANDRY :

1010 Là-dedans?

M. RAYMOND GAUTHIER :

1015 Ah oui.

LA PRÉSIDENTE :

1020 Oui. Vous avez tout un pan de vie très intéressant dans ce livre-là.

Mme ANNIE LANDRY :

1025 Il y a beaucoup de belles histoires, puis beaucoup de monde que s'ils voyaient, s'ils se voyaient... il a fallu qu'on creuse un puits, puis avec les gars de la Grosse-Île, puis les femmes qui venaient puis qui faisaient des galettes en attendant, puis en tout cas, c'est extraordinaire.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Un travail qu'on se remémore éternellement. Je vous remercie beaucoup pour votre témoignage. Merci.

M. RAYMOND GAUTHIER :

Merci à vous.

1035

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE :

1040

Alors, j'aurais quelques questions, suite à ce témoignage émouvant, on va se remettre dans un contexte un petit peu plus légal, si on veut. J'aimerais interroger le ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques par rapport à ce que vous nous avez présenté hier. Vous avez fait une présentation sur les différentes options possibles pour répondre aux attentes du milieu et j'aimerais, si c'est possible, de les revoir un peu avec vous, puis de mettre un peu de chair autour de l'os.

1045

Donc, hier, vous nous avez présenté les options : c'est soit qu'on maintient l'intégralité de la réserve écologique, mais on peut également modifier et pour permettre de modifier ce statut-là, ce qui serait intéressant de comprendre, c'est quelles sont les activités qui sont permises dans la portion hors réserve, dans un premier temps; comment elles interagissent avec la portion réserve, dans un deuxième temps; et est-ce que le concept de zone tampon pour protéger les éléments de biodiversité existe aussi et comment est-ce qu'ils sont encadrés. Alors, la parole est à vous, Monsieur Bouchard.

1050

1055

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui. Ce qu'on peut vous proposer c'est de pousser un petit peu plus des options avec des diapos qu'on avait préparées.

1060

LA PRÉSIDENTE :

Absolument.

1065

M. FRANCIS BOUCHARD :

Michel, je ne sais pas si tu peux...

1070 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, les gens de la technique. Juste pour signifier, on a un bogue avec notre écran. Pour les personnes qui ne savaient pas, on a un écran et c'est là qu'on suit toutes les diapos et les présentations, mais là, il n'est pas lisible. Mais lui non plus d'ailleurs. Je ne pense pas que c'est vous, Monsieur Gauthier.

1075

M. FRANCIS BOUCHARD :

J'en profiterais peut-être pour remercier monsieur Gauthier puis madame Landry pour la page d'histoire.

1080

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1085

M. FRANCIS BOUCHARD :

On arrive souvent après des moments comme ça, puis de se faire remémorer les souvenirs des gens qui nous parlent de ce qu'ils ont vécu, ça nous permet, ça peut nous permettre de voir beaucoup plus clair pour la suite, particulièrement en ce qui a trait au lien que les gens ont avec le territoire puis de l'importance qu'ils soient impliqués dans les actions à prendre.

1090

LA PRÉSIDENTE :

O.K., mais est-ce que le public va pouvoir voir sur cet écran-là? Oui? O.K., je comprends, donc on modifie... bien, on peut suivre également à l'écran ici, si c'est trop difficile, il n'y a pas de problèmes, là. Mais pour l'instant, on ne voit pas. O.K.

1095

Alors, la présentation, merci, Monsieur Bouchard.

1100

M. FRANCIS BOUCHARD :

Donc, on avait trois options qui étaient déclinées, donc milieu naturel désigné par un plan – là, vous m'excuserez, on tombe quand même dans le légal, on va essayer de vulgariser ça un petit peu – donc l'article 13 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* permet de désigner certains milieux en les délimitant par un plan lorsqu'ils se distinguent par la rareté ou l'intérêt exceptionnel que présente l'une de leurs caractéristiques biophysique. Donc, le ou la ministre peut protéger un territoire.

1105

1110

Par la suite, ce que peut faire le ministre, c'est à l'intérieur de l'arrêté ministériel, ça préciserait que seules les activités éducatives ainsi que la chasse au phoque, donc on peut venir baliser les activités qui seraient permises à l'intérieur du territoire sélectionné. Cet article-là n'a jamais été utilisé, je pense que c'est important de le mentionner, par contre, on pense que ça pourrait être une option intéressante pour la suite ou servir de mesure de transition à, peut-être, un autre type d'air protégé plus classique.

1115

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que vous avez une idée des zones exactes que vous pourriez viser par cet article 13 là?

1120

M. FRANCIS BOUCHARD :

1125

On n'a pas d'idée des zones exactes. On a parlé du manque d'information qu'on avait sur la plage, un peu plus tôt, en fait hier. Un élément important, pour le bénéfice de la commission, je pense, un élément qui favoriserait peut-être l'identification de certaines zones, au moins, où pourrait être potentiellement permise la chasse, si c'était possible de poser des questions aux chasseurs sur les zones qui pourraient être visées.

1130

Madame Forget a parlé précédemment, a posé des questions en lien avec la zone à marée, est-ce que ça pourrait être une zone qui serait suffisante? Ces données-là, du côté des chasseurs, on ne les a malheureusement pas. Donc, si on pouvait aller plus loin sur ces éléments-là, je pense que ça serait éclairant pour la suite des choses.

1135

LA PRÉSIDENTE :

O.K., merci. Alors, ça, c'est votre première option.

1140

M. FRANCIS BOUCHARD :

Ça, c'est la première option, effectivement. Il y a toujours la réserve de biodiversité projetée, donc autrement dit, article 27, le ministre, avec l'approbation du gouvernement, dresse le plan de cet air, établit un plan de conservation, donc un peu ce qu'on avait pour la réserve écologique, on peut lui amener un statut provisoire, justement, dans un premier temps, de réserve de biodiversité projetée, ensuite vient une autre série d'étapes juridiques.

1145

Normalement, l'article 34 interdit les principales activités industrielles. Par contre, l'article 46 vient dire que dans une réserve de biodiversité sont interdites les activités commerciales, sauf

celles qui pourraient faire l'objet d'une autorisation de la ministre. Donc, il y a toujours possibilité de travailler avec ce type de territoire là pour une activité commerciale, comme la chasse au phoque.

1150

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si je comprends bien, on garderait la réserve écologique et on modifierait le statut d'une zone qu'on va essayer de déterminer par une réserve de biodiversité.

1155

M. FRANCIS BOUCHARD :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1160

Donc, on se retrouverait avec deux statuts. Et qu'est-ce que vous feriez, à ce moment-là, avec la portion hors réserve?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1165

La portion hors réserve pourrait être intégrée à l'intérieur de cette nouvelle zone-là, il faut juste s'assurer d'avoir des activités qui sont compatibles avec la portion en réserve.

LA PRÉSIDENTE :

1170

Et selon vous, ces activités seraient lesquelles?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1175

Là, présentement c'est quoi l'activité? Je peux peut-être me faire aider par mon collègue, si vous le permettez?

LA PRÉSIDENTE :

1180

Absolument. Monsieur Bergeron?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1185

L'activité qui serait le moins compatible dans ce secteur-là, Michel?

M. MICHEL BERGERON :

1190 En fait, dans le contexte des réserves de biodiversité, je crois que toutes les installations qui
sont présentes actuellement, les bâtiments, demeureraient accessibles, il n'y a aucun enjeu à ce
niveau-là. Les enjeux de biodiversité seraient protégés également, donc les activités permises : les
visiteurs, le camping, ces choses-là seraient compatibles avec une réserve de biodiversité. Là,
c'est le volet chasse qui serait, à ce moment-là, qui serait le plus à cibler, mais sinon, il n'y pas de...
1195 pardon, ça offrirait les mêmes niveaux de protection dans la réserve de biodiversité.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Puis dans une réserve de biodiversité, là on essaie juste de bien comprendre, quand vous
parlez d'activité commerciale, c'est dans cette section-là que vous mettez la chasse commerciale?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Versus la chasse récréative.

M. FRANCIS BOUCHARD :

1210 Effectivement. Là, on parle de chasse commerciale, chasse récréative, je pense que ce n'est
pas l'objet de la présente.

LA PRÉSIDENTE :

1215 O.K., qui serait permise... non, mais c'est ça, et qui serait permise sous autorisation du
ministre.

M. FRANCIS BOUCHARD :

1220 Effectivement. Donc, on pourrait cibler la chasse au phoque précisément.

LA PRÉSIDENTE :

1225 Madame Forget?

LA COMMISSAIRE :

1230 Considérant ce qu'on a appris un peu sur le mouvement des phoques, est-ce qu'il y a des espèces menacées et en quoi la réserve de biodiversité, par rapport à réserve écologique peut, de manière équivalente, protéger ces espèces végétales et fauniques?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1235 Je pense – évidemment c'est une excellente question. C'est la base de la réserve écologique ou du territoire, peu importe le territoire qu'on veut instaurer, du type de territoire qu'on souhaiterait instaurer là, il n'en demeure pas moins que les aspects de conservation doivent prévaloir dans ce secteur-là. Je vais demander – peut-être, mon collègue, si tu pouvais emmener la carte des espèces menacées, vulnérables pour l'île? Je ne sais pas si on peut le rajouter par-dessus? Ou vous revenir plus tard avec la carte, les zones d'occurrence.

1240

LA PRÉSIDENTE :

 On pourrait peut-être terminer les options puis ensuite y retourner?

1245

M. FRANCIS BOUCHARD :

 Bonne idée.

LA PRÉSIDENTE :

1250

 Oui?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1255

 Donc, on pourrait y aller dans ce sens-là. Le dernier élément, réserve de biodiversité projetée, habituellement – ou permanente – habituellement, c'est pour des territoires qui sont beaucoup plus grands, mais là, comme on recherche des options qui permettraient la chasse, ça pourrait en être une.

1260

LA PRÉSIDENTE :

 Et si jamais vous voulez modifier le statut, pouvez me prendre par la main, puis m'expliquer toutes les étapes qui vont devoir être suivies pour en arriver, par exemple, à une réserve de biodiversité, puis combien de temps que ça pourrait prendre?

1265 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

Ça va me faire plaisir. On a une autre diapo qu'on pourra vous présenter à cet effet-là. Donc, on pourrait terminer peut-être avec ça, y aller peut-être avec la carte des espèces menacées et vulnérables, puis après ça, compléter avec les étapes de modification du statut.

1270 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

1275 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

Donc, on passe à la prochaine, qui est l'aire marine, aire marine protégée, projet qui est en discussion depuis quand même plusieurs années, projet qu'on travaille avec nos collègues de Parcs Canada depuis quelques années.

1280
1285 Donc en décembre 2011, le gouvernement du Québec annonçait la conclusion d'un accord intergouvernemental relatif à la réalisation d'une étude concernant une aire protégée aux Îles-de-la-Madeleine, donc on voulait savoir comment ça pouvait être fait et puis qu'est-ce qu'on avait besoin de faire pour ça. Il y avait trois volets qui avaient été identifiés, donc on avait demandé d'avoir une étude sur l'aspect écologique et social, un aspect sur le volet économique et un aspect important également sur le volet patrimonial.

1290 Ces documents-là ont été rendus publics sur le site Internet du ministère en 2015, maintenant, on est à poursuivre nos discussions avec Parcs Canada pour voir comment on aborde les prochaines étapes pour l'aire marine. Ça, c'est vraiment – l'aire marine, présentement, je ne sais pas si on a la carte, ce qui avait été suggéré à l'époque, c'est ce qu'on retrouve là. Avantage d'une aire marine, on pourrait profiter de l'occasion pour, justement, venir chercher la plage de l'Île-Brion et puis apporter ce statut-là de conservation qui nous permettrait de permettre la chasse au phoque.

1295 **LA COMMISSAIRE :**

1300 Est-ce que vous parlez de la plage de la ligne de la haute marée, par exemple, ou de la plage, le lieu terrestre de la plage?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1305 Tout pourrait être accessible, donc c'est à discuter pour ces aspects-là. Il y a une première phase pour les aires marines, qui est en train de se travailler avec Pêches et Océans et avec Parcs Canada, 2018 à 2020, puis par la suite, aire marine, notamment aux Îles-de-la-Madeleine, on pourrait amener une seconde phase avec le projet des Îles-de-la-Madeleine.

1310 De notre côté, ça ferait le tour de nos explications sur les options, on pourrait peut-être, si vous n'avez pas d'autres questions, on pourrait répondre aux autres éléments également précédemment mentionnés.

LA PRÉSIDENTE :

1315 On a beaucoup d'autres questions.

M. FRANCIS BOUCHARD :

J'imagine.

1320 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on peut revenir au déroulement, les étapes, comme vous m'avez mentionné. On pourrait voir ça tout de suite, puis ensuite on pourrait poursuivre avec d'autres questions.

1325 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

Parfait, on commence donc avec les étapes.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Bien, peut-être, en attendant, pour revenir à ma question initiale, initiale sur la portion hors réserve, il y a des bâtiments à l'heure actuelle. Et quand on lit la documentation, on se rend compte qu'il y a plusieurs personnes qui sont impliquées. Par exemple, il y a des citoyens qui se sont impliqués à la préservation du phare, et cetera. Vous, votre rôle par rapport à ces infrastructures-là, je le sais qu'il y a eu des annonces pour la portion hors réserve, j'ai lu également quelque part qu'il y a comme une piste d'atterrissage pour des hélicoptères, pour le ministère, donc j'aimerais que vous me départissiez un petit peu qui sont les principaux acteurs et « possesseurs », si vous voulez, de la portion hors réserve.

1340

M. FRANCIS BOUCHARD :

1345 La question est très bonne, parce qu'il y a des installations qui appartiennent, qui nous appartiennent en tant que ministère, au Gouvernement du Québec, puis il y en a d'autres qui appartiennent au fédéral.

Michel, est-ce que tu as la liste de ces installations-là? Est-ce que tu peux faire part de quoi est à qui?

1350 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bergeron est très occupé sur bien des affaires. On est en train de le bousculer.

M. MICHEL BERGERON :

1355 Pour les fins, je vais remettre la clé USB, comme ça, votre collègue va pouvoir transférer puis je pourrai mieux vous répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Parfait.

M. MICHEL BERGERON :

1365 Donc, si on avait la carte à l'écran, on ne peut pas faire d'agrandissement sur la partie hors réserve, mais il faut savoir que le ministère de l'Environnement ne possède pas 100 % de l'Île-Brion, il y a deux petites superficies qui relèvent directement du ministère des Pêches et Océans. Il y en a un que c'est parce que c'est le site du phare, donc quand on voit les images avec un phare, ça relève vraiment du ministère de Pêches et Océans et il y a un hélicoptère associé à ce territoire-là.
1370 Il y a le bâtiment de celui qui s'occupait de l'entretien du phare, donc ça, c'est du côté du MPO.

Ensuite, il y a un autre petit lot qui correspond à l'ancien quai. Souvent, quand les gens nous présentent des photos, on voit un ancien quai qui est en décrépitude, cette structure-là relève aussi du MPO, anciennement. Donc, le ministère de l'Environnement n'a pas de juridiction sur ces deux propriétés-là.
1375

Sur les terrains du ministère de l'Environnement, par contre, ce qu'on a, c'est ce que les gens aux Îles appellent la cookhouse, donc ce que nous on appelle plus le bâtiment d'accueil dans le cadre des visites éducatives. Quand on voyait des photos de la toilette sèche, quand on voit les

1380 tables à pique-nique, ce sont des infrastructures qui sont autour du bâtiment d'accueil, autour de la
cookhouse, qui relèvent du ministère de l'Environnement, qui étaient utilisées dans la cadre du
programme éducatif, mais, bien sûr, les gens des Îles pourront vous en faire part plus longuement
de l'utilisation historique de ces bâtiments-là.

1385 Donc, ce sont les infrastructures qui sont connues. Il y a déjà eu une aire de camping qui
était tout près du bâtiment du pavillon d'accueil, qui était utilisée par les visiteurs, sinon je ne
connais pas d'autres infrastructures terrestres dans la partie hors réserve. Bien sûr, dans l'Île-Brion
même, les gens connaissent la maison Dingwell, ça, c'est un autre cas à part.

1390 Donc, dans la partie hors réserve, ce sont les infrastructures qui sont connues et, ensuite,
quand vous disiez, c'est quoi l'influence de la réserve écologique, je tiens à préciser que la réserve
écologique elle-même, la Loi ne s'applique qu'à l'intérieur de la réserve écologique. Il n'y a pas de
zone tampon associée à la réserve écologique dans le cas de Brion. Des fois, il y a des situations
sur le continent qui peuvent s'appliquer, mais dans le cas de Brion, il n'y a aucune zone tampon, il
1395 n'y a aucun... c'est vraiment, dès qu'on sort de la réserve écologique, la Loi ne s'applique pas. Ce
qui gère, par contre, la partie hors réserve, c'était le plan de conservation de 1991.

Ce plan de conservation de 1991 s'adressait à l'Île-Brion et était plus d'une portée
administrative; ce n'était pas une portée réglementaire ou une portée légale.

1400 Donc, par rapport à la carte, pour les gens, c'est ce qui est à gauche en hachuré jaune, si on
s'approche de la carte, on en a une dans le hall d'entrée, c'est là qu'il y a une représentation des
bâtiments.

1405 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Je vous remercie. Donc, est-ce que vous seriez prêt à nous présenter les étapes de
modification de statut?

1410 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

Donc, très administratif comme démarche. Peut-être passer à la prochaine diapo.

1415 Donc, dans un premier temps, si on veut modifier le statut, à la base, il faut, de notre côté,
dresser le plan de conservation, faire le plan des nouvelles limites et préparer la description
technique, évidemment. Donc, là où toutes vos recommandations risquent d'être fort utiles, si
jamais c'était l'option retenue.

1420 Obtenir l'avis de conformité en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; valider juridiquement les documents présentés au Conseil des ministres – il y a toujours une consultation des autochtones et des autres ministères à faire avant une démarche comme ça;

1425 Obtenir l'autorisation du Conseil des ministres de modifier les limites et prépublier le plan et ainsi que le plan de conservation;

Prépublier à la Gazette officielle du Québec; habituellement, ça, c'est une durée légale, comme vous le savez, qui est de 45 jours;

1430 Décret, par la suite, qui va avoir des... il pourrait y avoir des commentaires qui pourraient être faits par le public. En fonction des commentaires, c'est certain qu'il est toujours possible d'ajuster un peu le tir;

Décret du Conseil des ministres visant la modification des limites de la réserve écologique et approuvant son plan de conservation;

1435 Par la suite, il y a la publication à la Gazette officielle, puis il y a une entrée en vigueur des modifications qui se fait le 15e jour suivant la date de publication du décret.

1440 En gros, ces étapes-là, habituellement, ça prend environ deux ans. Et puis, idéalement, dans le meilleur des mondes, ça serait un an.

LA PRÉSIDENTE :

1445 Puis là, on n'a même pas de ministre en ce moment. O.K. Et par rapport à la gestion de cette réserve biologique là, ça relève toujours de votre ministère?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Pour la gestion?

1450

LA PRÉSIDENTE :

Pour la gestion, oui?

1455

M. FRANCIS BOUCHARD :

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

1460 Et là, si on autorisait la chasse, qui serait le gestionnaire ou qui ferait le suivi ou le contrôle de la chasse sur le territoire d'une réserve de biodiversité?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1465 Comme pour dans les autres aires protégées, lorsqu'il y a de la chasse de possible, c'est en vertu des autres lois. Par exemple, pour la chasse à l'orignal sur une réserve de biodiversité, ça va se faire en fonction de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et va ça être appliqué par les agents de protection de la faune. Ici, si on est dans les aspects phoques, c'est certain que ça va, les aspects chasse vont relever de Pêches et Océans Canada.

1470

LA PRÉSIDENTE :

Et à ce moment-là, vous allez entrer avec une entente avec eux, il va y avoir un protocole, il va y avoir quelque chose qui va bien établir la relation entre votre ministère et celui du ministère de Pêches et Océans Canada? Et sous quelle forme que ça se prendrait, cette entente-là?

1475

M. FRANCIS BOUCHARD :

1480 C'est pour ça qu'on amenait l'idée, je ne sais pas si... dans la dernière présentation, il y avait peut-être l'idée d'avoir un code de bonne pratique pour les chasseurs. L'idée d'un code de bonne pratique comme ça, c'est d'avoir quelque chose, en plus des règles de base de Pêches et Océans Canada pour la chasse qui vont toujours s'appliquer sur le territoire, il y aurait peut-être possibilité de voir s'il n'y aurait pas une entente de possible avec les chasseurs pour adapter certaines règles par rapport à la chasse au phoque.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Mais pas rapport à la surveillance de cette chasse-là, je pense que la surveillance de la chasse relève du ministère?

1490

M. FRANCIS BOUCHARD :

Exact.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vu que cette surveillance-là se fait sur un territoire qui appartient au MDDELCC, donc comment ça va prendre forme entre les ministères?

1500 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je me retournerais peut-être vers Pêches et Océans Canada, je suppose que ça va être comme tout autre type de territoire qui tombe sur les terres du Québec.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Monsieur Arseneau?

1510 **M. CÉDRIC ARSENEAU :**

Oui. Alors, les activités de chasse, directement, sont monitorées par les agents des pêches, donc c'est sous notre juridiction de monitorer les activités de chasse comme telles.

1515 Cependant, c'est toujours à l'intérieur de nos éléments de gouvernance. Donc si, par exemple, nous, on gère le phoque, donc on va être capables de définir les règles d'abattage du phoque, on va être capable de définir les méthodes qui pourront être utilisées, le quand, le comment. Cependant, si un territoire a d'autres obligations qui viennent d'autres juridictions, comme dans le cas, entre autres, est-ce qu'il y a une réserve, si une municipalité avait des interdictions d'usage d'armes à feu, dans certains contextes, ça ne serait pas la responsabilité du
1520 ministère d'appliquer ces interdictions-là.

Donc nous, on est capables de gérer les activités de chasse comme telles, mais on ne pourra pas appliquer des interdictions qui ne découlent pas de nos lois et nos règlements à nous. C'est un peu ça qui était la situation.

1525 Le monitoring des activités de chasse va être fait clairement par les agents des pêches, ça, et on est très proactifs dans ce dossier-là, on les suit de très près, effectivement. Mais comme je vous dis, il y a certains niveaux de juridiction qui ne nous appartiennent pas, malheureusement, puis là, on pourrait utiliser d'autres contextes, là, mais effectivement c'est le cas.

1530

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Je reviens à vous, Monsieur Bouchard. Dans une réserve de biodiversité, l'objectif c'est de protéger une certaine biodiversité.

1535

M. FRANCIS BOUCHARD :

Effectivement.

1540

LA PRÉSIDENTE :

Donc si on excluait une certaine zone pour y permettre la chasse, qu'est-ce qu'on essaierait de préserver en termes de biodiversité à ce moment-là?

1545

M. FRANCIS BOUCHARD :

Est-ce qu'on peut ramener la carte, espèces menacées et vulnérables? Donc, on vous présente rapidement, très brièvement, qu'est-ce qu'on a comme information justement sur les espèces qu'on juge le plus à risque sur le territoire. Donc, c'est les informations qu'on a, on n'aura pas le choix de travailler en fonction de ces informations-là. Donc, quelle zone qui serait la plus susceptible d'être protégée? On a tant pour la flore que pour la faune, donc on aura à travailler avec ces différents éléments-là.

1550

LA PRÉSIDENTE :

1555

Puis est-ce que vous avez analysé l'impact du phoque?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1560

On n'a aucune donnée sur l'impact du phoque ou sur le nombre de phoques qu'il peut y avoir sur les plages de l'île. On n'a aucune information à cet effet-là.

LA PRÉSIDENTE :

1565

Merci. Monsieur Bergeron?

M. MICHEL BERGERON :

1570 Juste pour préciser, ici, c'est basé sur des données de connaissance historique qu'on a de
l'Île-Brion, donc c'est tiré du Centre de données sur le patrimoine naturel. Cette base de données
là vise essentiellement les espèces menacées ou vulnérables, donc c'est pour ça qu'on a le volet
faune, le volet flore qu'on vous présente ici. Mais, encore là, ces connaissances-là, on parle de
1575 données historiques, donc il n'y a pas nécessairement d'inventaires qui ont été faits récemment sur
ces occurrences-là. Est-ce qu'elles sont toujours pertinentes? Est-ce qu'elles sont encore
présentes? La base de données tient compte lorsqu'il s'agit de données historiques ou récemment
inventoriées, là, aujourd'hui, on vous présente tout l'état de la connaissance historique, mais ce
n'est pas nécessairement actualisé pour dire, chaque polygone qui est là, est-il encore vrai
aujourd'hui? On n'a pas nécessairement cette information-là.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Vos dernières données datent de quelle année?

1585

M. MICHEL BERGERON :

Pour chacune des espèces, je pourrais vous sortir les extraits, j'ai ça au point de vue papier,
mais il y en a que c'est année 2008, il y en a que ça va être plus les années 2010, mais ça, il faut
que je sorte, il faut regarder pour chacune des espèces, le rapport.

1590

LA PRÉSIDENTE :

1595

Très bien, merci. J'ai une autre question. J'ai fouillé beaucoup sur votre site Internet et en
fait, certaines personnes m'ont dirigée vers l'aire polyvalente protégée. Est-ce que c'est quelque
chose que le ministère travaille toujours comme statut? Je sais qu'il n'existe pas présentement
dans la loi, mais vous avez quand même une page sur votre site Internet où est-ce qu'on nous
annonce que le ministère y réfléchit présentement. Alors, vous êtes prêt. Merci. Alors, on va vous
écouter.

1600

M. FRANCIS BOUCHARD :

1605

Donc, on va résumer un petit peu les faits. Pertinence et possibilité de faire une aire
polyvalente protégée à l'Île-Brion. Donc, comme vous l'avez mentionné, on est encore dans un
mode concept. Donc, il faut se dire, allons-y avec APP « aire polyvalente protégée », ne peut être
appliquée à brève échéance. Il n'y a aucun statut légal d'aire protégée de type APP.

Les premières réflexions qu'on a faites par le passé ont porté principalement sur des considérations de conciliation forêt et faune. Donc, ça a été à la base des premiers échanges avec les autres ministères concernés.

1610 Là, j'essaie d'éviter un petit peu le jargon de l'Union internationale pour la conservation de la nature, mais c'est plus difficile ici. Donc, l'APP correspond aux catégories V et VI. La catégorie VI de l'UICN vise un milieu qui est habité par les humains et dont le paysage a été modelé par ce dernier. On pense beaucoup à paysage humanisé de ce côté-là, qui est un statut qui existe à l'intérieur de notre loi. Catégorie VI, au sens d'une aire polyvalente protégée, vise un rôle de consolidation d'aire protégée plus stricte.

1615
1620 Donc, APP en tant que concept relié aux catégories V et VI ne visait pas des situations aussi précises que ce qu'on a là, c'est pour ça qu'on ne l'avait pas retenu dans les suites à donner, également dû au fait qu'on n'était pas avancé dans la définition du statut, ce qui reporterait, disons, la mise en place d'un type de territoire comme ça, à quand même quelques années.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Est-ce qu'il y a d'autres ministères, comme le ministère des Ressources naturelles, par exemple, en ce moment, qui a une certaine juridiction sur l'Île-Brion? On sait qu'il y a le ministère des Forêts, Faune et Parcs, est-ce qu'il y a d'autres ministères qui ont une certaine juridiction?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1630 Effectivement, MERN, Michel, tu peux peut-être mentionner ils sont responsables de quoi, exactement, sur l'île?

M. MICHEL BERGERON :

1635 En fait, le MERN en tant que gestionnaire des terres publiques, là le nom de la loi m'échappe, mais même si c'est le ministère de l'Environnement qui est propriétaire de la partie hors réserve écologique, elle est plus assimilée à une gestion de terre publique, donc normalement ce qui est géré par le MERN.

1640 Par contre, ici, on a quand même, même s'il est désuet, le plan de conservation de 1991 qui venait baliser certains usages du territoire, mais oui, le ministère de l'Environnement, même si ce n'est pas lui qui est le détenteur de la gestion des terres publique, agit dans le même principe que doit le faire le MERN en tant que gouvernement du Québec.

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Madame Forget, est-ce que vous avez des questions?

1650 **LA COMMISSAIRE :**

J'ai deux questions, une pour MDDELCC, puis une pour le MPO. Dans votre plan de, bon, l'étape 1, dans le fond, de la transition, bien, le plan d'action pour changer les modifications, l'étape 1, c'est de faire un plan de conservation, je voulais savoir si, bon, j'imagine que vous allez être obligés de faire la mise à jour de vos données, refaire un état des lieux, est-ce que vous avez aussi inclus de faire une analyse de la chasse au phoque? Parce que pour faire le plan de conservation, il va falloir avoir plusieurs données pour être capables de savoir ça va être quoi le plan de match, alors je veux savoir si dans votre un an à deux ans, cette collecte de données est incluse?

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1665 On a un sérieux retard sur l'acquisition de données à l'Île-Brion. Donc, on a le défi, à l'intérieur d'un plan de conservation, de voir ce qu'on peut faire en fonction des données qu'on a, si on souhaite aller rapidement. Donc, il va y avoir un gros défi de ce côté-là.

1670 **LA COMMISSAIRE :**

Puis l'autre question, c'était pour le MPO. Pour faire une suite à votre intervention de tout à l'heure, comme la juridiction partagée entre le MDDELCC et MPO quant à la chasse au phoque, j'imagine que l'option 2.4 de l'aire protégée est celle où vous auriez déjà une juridiction partagée plus simple que les deux autres options où il faudrait plus la définir. Est-ce que j'ai raison?

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arseneau?

1680 **M. CÉDRIC ARSENEAU :**

En fait, il n'y a pas, puis là, vous me direz si j'erre dans mon commentaire, mais je ne crois pas qu'il y ait de partage de responsabilités à ce niveau-là. On a la totale responsabilité de la

1685 gestion des activités de chasse au phoque. Donc, ça va appartenir à Pêches et Océans de définir qu'est-ce qui va faire partie des plans de gestion et qu'est-ce qui devra être inclus aux conditions de permis qui seront émis aux chasseurs. Donc, c'est sous notre responsabilité clairement établie par nos lois et nos règlements.

1690 Mais à partir de là, l'établissement de nos mesures de gestion et la définition de nos conditions de permis peuvent être faits en collaboration. Donc, quand on arrive dans l'exercice de développer, le où, le quand et le comment, on est ouvert à un dialogue, tant au niveau de l'industrie qu'avec les autres partenaires ministériels. Donc, il y aura des possibilités pour voir comment on pourra mettre en oeuvre une activité de chasse dans ce contexte-là.

1695 **LA PRÉSIDENTE :**

Et au sein de votre ministère, on est rendus où par rapport à cette aire marine protégée?

1700 **M. CÉDRIC ARSENEAU :**

1705 C'est une très bonne question. En fait, pour nous, elle aura peu d'impact sur la définition de nos mesures de gestion, pour l'instant. On a continué à définir nos périodes de chasse, nos activités de chasse et nos lieux de chasse avec les outils dont on disposait. Et je dois vous avouer qu'à partir de là, la responsabilité du chasseur est de s'assurer que quand il entreprend des activités de pêche, il a les autorisations nécessaires pour les faire. Donc c'est pour ça qu'on a assisté, entre autres au cours des dernières années, à des déplacements des activités de chasse, soit au Corps-Mort, soit à Pictou, où est-ce que les chasseurs avaient eu le loisir de s'assurer qu'ils avaient les autorisations nécessaires pour pouvoir procéder.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

1715 Mais ma question c'était plutôt de savoir, votre position par rapport à cette aire marine protégée, où est-ce que vous en êtes rendus? Je ne sais pas si ça relève de votre ministère, mais c'est une solution qu'il propose, est-ce que c'est une solution qui est envisageable pour vous, puis à court terme, moyen terme, long terme?

1720 **M. CÉDRIC ARSENEAU :**

Effectivement, pour nous, je crois que – puis là, j'aurai de la misère à me positionner à savoir quel scénario serait le plus apte ou le plus facilitant pour nous. Je crois que le changement de statut de la plage de l'Île-Brion, pour nous, aurait peu d'impact. En tout cas, je vais essayer de ressaisir votre question parce que je...

LA PRÉSIDENTE :

1725 Ma question, c'est le statut d'aire marine protégée, où est-ce qu'on en est rendu, parce que je pense que ce n'est pas juste, ça ne relève pas seulement que du gouvernement provincial.

M. CÉDRIC ARSENEAU :

1730 Vous parliez de l'aire marine protégée, excusez. L'aire marine protégée, on n'y touche pas.

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'y touchez pas?

1735

M. CÉDRIC ARSENEAU :

1740 Non, pour l'instant, ça ne fait pas partie des éléments qui sont sous notre ministère, je vais regarder Luc, mais je n'ai pas le droit, mais on a des... c'est Parcs Canada qui va collaborer entre autres avec le ministère des Parcs. On a un exemple au Canada, au Saguenay qui a été mis en place avec le parc marin Saguenay-Saint-Laurent, donc ce n'est pas le ministère de Pêches et Océans qui est directement impliqué dans le développement de ces aires marines protégées là, à ce niveau-là, et c'est sûr qu'on est des intervenants impliqués dans les différents plans de zonage et dans les différents établissements pour ces parcs-là, mais ce n'est pas quelque chose où on est directement impliqués dans les négociations.

1745

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, Monsieur Bouchard, vous vouliez?

1750

M. FRANCIS BOUCHARD :

1755 Oui. En fait, c'est toujours un défi dans ces dossiers-là de doubles juridictions. Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec a signé l'entente sur les aires marines protégées, de sorte que pour la planification des aires marines protégées, au Québec, sur le territoire, dans l'estuaire et dans le golfe, on fait ça en collaboration avec le gouvernement du Canada.

1760 Du côté du gouvernement du Québec, on est quelques ministères à y travailler dont le ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation du Québec, notre ministère, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

1765

notamment pour les aspects intégrité du territoire. Du côté du fédéral, on a Parcs Canada, qui est signataire de cette entente-là, il y a Environnement Canada, qui est signataire et il y a Pêches et Océans. Donc tous les travaux d'aires marines protégées se font par le biais du groupe bilatéral sur les aires marines protégées. Donc, les discussions ont lieu à ce niveau-là.

1770

Cela dit, lorsqu'il y a des aires marines protégées qui sont décrétées dans l'estuaire ou dans le golfe, on va les travailler en fonction de lois miroir fédéral-provincial. Donc, c'est des lois qui vont être une par-dessus l'autre, on s'arrange pour qu'elles soient compatibles, mais chacun travaille, chacun des paliers de gouvernements vont travailler en fonction de leur propre palier de juridiction, ce qui fait en sorte que chacun a à travailler en fonction de ses propres lois et règlements dans un esprit de cohérence.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Dernière question, puis ensuite je vais passer la parole à monsieur Solomon. Moi, si j'étais chasseur, moi, je me demanderais, c'est-tu pour dans deux ans, dans trois ans, dans cinq ans que cette aire marine protégée là pourrait voir le jour?

1780

M. FRANCIS BOUCHARD :

1785

Il y a une première phase pour les aires marines protégées. En fait, Canada, Québec on a le même objectif, 10 % d'aires marines protégées. Il y a une première forme à faire ça d'ici 2020. L'aire marine protégée des Îles-de-la-Madeleine ne fait pas partie de cette première phase-là. C'est pour ça que tantôt, je vous mentionnais que ça va être après 2020. Donc, on ne peut pas s'attendre à avoir ça avant 2020, il faut l'avoir en tête, puis c'est pour ça que je vous parlais également de mesures de transition précédemment. Est-ce qu'il y aurait une étape qui pourrait accélérer le processus avant peut-être une aire marine protégée?

1790

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, je vais interpeler monsieur Solomon. Il est, pour les fins de la sténotypie, de la Communauté maritime.

1795

M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON :

Oui, merci, Madame la Présidente. Je souhaitais seulement faire un léger retour sur les trois options qui nous ont été présentées par les représentants du ministère. Je pense que ça nous donne l'opportunité de les comprendre un peu mieux dans leur étape et tout, mais je souhaitais

1800 revenir sur la demande qu'a formulée la Communauté maritime qui était celle de modifier les limites de la réserve et de changer le statut de protection des plages.

1805 Pour la Communauté maritime, il y avait aussi l'option de seulement élargir la portion hors réserve et ne pas nécessairement lui accorder un nouveau statut particulier. Il y avait aussi la possibilité qui avait été évoquée, qui est celle d'avoir un plan de conservation tel que celui qui existait en 91 qui balise les activités hors réserve et qui fournit des éléments de protection. Notamment en 91, ce plan de conservation interdisait la chasse hors réserve. Donc, elle pouvait l'autoriser, mais elle pouvait l'interdire aussi. Donc, c'était une formule qui était aussi possible et qui avait été invoquée lors des rencontres avec le ministère.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est sans statut, mais avec un encadrement.

1815 **M. JEAN ÉTIENNE SOLOMON :**

Encadrement administratif qui relève d'un plan de conservation tel que... qui avait été expérimenté pour la partie hors réserve, dans les années 90.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce que vous avez un constat par rapport à comment ça s'est passé, ce plan de conservation sur la portion hors réserve?

1825 **M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON :**

1830 Bien, effectivement, le plan de conservation se voulait un plan qui était renouvelé aux cinq ans. Après la cinquième année, ce plan est devenu désuet, il n'a pas été renouvelé aux cinq ans, tels qu'il le prévoyait lui-même, donc effectivement s'il y a un plan de conservation, il faudra trouver la façon de le renouveler et le faire respecter et lui donner une force pour assurer la protection. C'était quand même un scénario proposé et discuté avec le milieu.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Merci. Et avant de retourner au registre, j'ai une dernière question pour terminer toute la question des statuts, alors je vous remercie de votre patience pour ceux qui attendent.

1840 Hier, il y a un intervenant qui est venu nous parler d'un projet-pilote, de permettre la chasse, d'aller chercher des données scientifiques puis ensuite, de réfléchir sur comment est-ce qu'on pourrait, dans le futur, encadrer cette chasse-là sur l'Île-Brion. Le ministère en pense quoi de cette suggestion-là? Monsieur Bouchard?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1845 Le défi présentement qu'on a, c'est qu'on est au sein d'une réserve écologique. Donc, on a essayé de voir par quelle voie on pourrait potentiellement faire un projet-pilote. On avait regardé peut-être par la voie d'un projet scientifique, mais encore là, c'est un projet scientifique qui se déroule au sein d'une réserve écologique, donc on ne peut pas faire n'importe quoi. Il faut que ça soit dans l'optique d'une conservation, disons, accrue ou meilleure de la réserve écologique. C'est pour ça qu'il faudrait que ça soit encadré par un projet de recherche qui soit bien ciblé, qui soit également porté par un chercheur.

1850 Si on prend cette voie-là, aussi, nos craintes étaient à l'effet qu'il est possible que ça serait d'aller chercher un nombre limité de phoques, si on travaillait en fonction de cette voie-là. Donc, c'est certain que si on souhaite aller chercher 1 000 ou 1 500 phoques, passer ça par un projet scientifique à l'intérieur d'une réserve écologique, c'est beaucoup plus difficile à justifier en fonction des lignes directrices qu'on a à l'intérieur des réserves écologiques.

LA PRÉSIDENTE :

1860 Alors, ça m'amène une autre question. Donc quand on parle, dans la Loi, de la définition de projets ou d'activités scientifiques, parce qu'on a vu qu'il y a déjà eu un projet, par le passé, pour aller faire des prélèvements de phoque sur l'Île-Brion pour déterminer, je pense que c'était les agents infectieux, puis ça avait été refusé par le ministère. Là, vous nous en parlez aujourd'hui, donc est-ce que vous pouvez préciser cette définition-là d'activités scientifiques?

M. FRANCIS BOUCHARD :

1870 Est-ce qu'on a les définitions ou les balises, Michel? Pardon?

M. MICHEL BERGERON :

On a plus les lignes directrices.

1875 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

On peut y aller avec les lignes directrices, effectivement. On les avait présentées, je crois, lors de notre rencontre de mars. Non?

1880 **M. MICHEL BERGERON :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1885

Évidemment, pendant qu'il est en train de... j'aimerais, si c'est possible, en fait la commission aimerait que vous nous déposiez ce que vous nous présentez comme document de référence, s'il vous plait.

1890 **M. FRANCIS BOUCHARD :**

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1895

Merci.

M. FRANCIS BOUCHARD :

1900

Veux-tu y aller Michel?

M. MICHEL BERGERON :

1905

Donc, je ne veux pas rentrer... on avait des lignes directrices qui avaient été adoptées en 85, au sein du ministère, c'est trois diapos, beaucoup de texte, je ne voulais pas rentrer dans cet élément-là aujourd'hui. Par contre, lorsqu'on reçoit une demande, évidemment, pour que la demande soit acceptable, on veut connaître, on demande au chercheur de présenter l'objectif de son projet, on veut surtout s'assurer qu'il démontre que son projet est essentiellement... pourquoi il doit être réalisé dans une réserve écologique.

1910

Donc l'idée, ce n'est pas nécessairement tout projet scientifique qui doit être autorisé dans une réserve écologique. Si ce projet-là peut se réaliser ailleurs sans avoir d'impact sur la réserve écologique, on favorise tout le temps qu'il se réalise à l'extérieur. Donc, si les gens nous font une

1915

démonstration que ça doit être principalement sur la réserve écologique, on va être favorables à ça, mais il faut le démontrer.

1920

Oui, il y a une durée dans le temps. Oui, il y a des projets à long terme qui peuvent aller chercher de la donnée puis le suivi de l'environnement, à long terme, il n'y a pas de problème, mais ça reste que ce n'est pas une autorisation d'aller dans la réserve à tout moment, à toute heure du jour; on veut connaître à quel moment les gens vont dans le territoire, on veut connaître la méthodologie, les instrumentations, les échantillonnages dans la perspective de minimiser l'impact de cette recherche-là sur le territoire.

1925

Donc, l'idée, ce n'est pas de dire on va prélever une forêt au complet pour voir c'est quoi l'impact de la perturbation de la forêt sur l'écosystème. On va dire, vous allez échantillonner une carotte d'arbre, vous allez échantillonner quelques feuilles, vous allez échantillonner quelques branches, une carotte de sol, oui, ça ne perturbera pas, de façon délétère, l'écosystème. Donc, encore là, si on permet, par exemple un projet scientifique aux phoques, mais ça va être toujours dans la perspective de minimiser l'impact sur l'écosystème.

1930

Évidemment, si on a des espèces menacées ou vulnérables, on va demander à ce que le projet, si le projet doit se dérouler dans ces écosystèmes-là, il va devoir appuyer davantage et justifier pourquoi il intervient dans ces écosystèmes-là. Sinon, si c'est dans le territoire, sans avoir d'impact sur les espèces menacées ou vulnérables, on est plus favorable. Et ce projet-là est reconduit annuellement, donc on demande un rapport annuel aussi du chercheur pour être sûr que s'il ne produit pas de rapport, s'il ne nous fournit pas d'information, l'autorisation ne sera pas reconduite l'année suivante.

1935

1940

GIL THÉRIAULT

LA PRÉSIDENTE :

1945

Je vous remercie. Donc je vais maintenant retourner au registre, alors merci de votre patience. Monsieur Gil Thériault, de l'Association des chasseurs de phoque Intra-Québec. Merci pour votre patience, Monsieur Thériault.

1950

M. GIL THÉRIAULT :

Bonjour, merci de nous recevoir et de nous écouter. Je suis venu émettre une opinion, si on veut, je n'ai pas pris énormément de notes, j'en ai pris quelques-unes derrière à brûle-pourpoint un

1955

peu, mais évidemment, l'Association des chasseurs de phoques était impliquée dans ce dossier-là depuis assez longtemps. Je suis heureux de voir la prise en charge par le milieu, de ce dossier-là, et que les voix semblent pointer dans la même direction également.

1960

Tout d'abord, je voudrais dire que l'Île-Brion, pour bien des Madelinots, surtout ces dernières années, je réfère moins à ce que monsieur Gauthier a dit, dans les années 90, il y a eu beaucoup d'actions qui se sont tournées vers l'Île-Brion et beaucoup de comités, de réunions, et cetera, et cetera, d'activités, mais dans les derniers, après ça, si on veut, après cette époque-là et dans les dernières années, je pense que pour les Madelinots, le territoire de l'Île-Brion c'était plutôt vu comme un territoire abandonné plutôt qu'une réserve écologique.

1965

Ce qui a amené, en fait, on a eu des gens qui ont été accusés, si on veut, d'aller chasser sur l'Île-Brion, on connaît les événements, un événement que je qualifierais de malheureux, mais qui a quand même eu, je dirais, le bon côté d'enclencher un peu tout ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire une réflexion beaucoup plus profonde sur ce que devrait être l'Île-Brion. Mais il ne faut pas se le cacher, il y a des gens qui allaient chasser depuis longtemps sur l'Île-Brion, avant ces événements-là. Il y a des gens qui allaient cueillir des petits fruits, faire des feux de camp, et cetera, et cetera, là. Mais, comme je disais, pour les gens de l'Île, c'est un territoire qui est abandonné, ce n'est pas une réserve écologique.

1970

1975

Puis ce que je pense qu'il faut avoir aussi comme optique, ici, beaucoup, c'est peut-être la clarification aussi de tous les termes environnementaux qui ont émergé et poussé dans ces dernières années. On parle de conservation, on parle de protection, puis je pense que pour la majorité des gens, il y a une grande confusion qui existe dans ces termes-là. J'ai eu l'occasion, dans les dernières années, de me promener beaucoup à l'international et, globalement, ce qui est entendu, si on veut, quand on parle de protection, c'est de la protection intégrale. Donc, on ne touche pas.

1980

1985

Quand on parle de conservation, il y a une notion de développement durable, là-dedans. Et quand on parle de Brion, je trouve que, et même quand on parle d'aires marines protégées, qui fait beaucoup peur aux Îles-de-la-Madeleine, d'ailleurs, j'en entends beaucoup parler ici, puis je ne sais pas si le fameux concept d'acceptabilité sociale est encore important dans ce cas-là, mais si ça l'est, c'est loin de faire l'unanimité aux Îles-de-la-Madeleine.

1990

Et, encore une fois, pourquoi? En bonne partie, parce qu'il y a une grande confusion. Est-ce qu'on va protéger le territoire, c'est-à-dire aucune activité d'utilisation? Bien, c'est la mort des Îles-de-la-Madeleine, évidemment. Donc, on ne peut pas adhérer à un concept qui peut même toucher à ce concept-là. Il faut que ça soit absolument du développement durable, donc de l'utilisation durable.

1995

Puis dans ce contexte-là, c'est qu'il y a, encore une fois à l'international, il y a un grand débat qui est un peu une bataille philosophique ou une bataille d'idées, c'est-à-dire que la protection est beaucoup reliée à un concept de valeurs philosophiques intrinsèques à la nature. On protège la nature pour elle-même, si on veut. Alors que dans le concept de conservation, d'utilisation durable, on conserve la nature pour le bien de l'être humain.

2000

Donc, le débat d'idées est quand même très important. Puis, en tout cas, j'encouragerais le BAPE et toutes les réflexions qu'il va y avoir autour de ces idées-là, de bien clarifier de quel côté on se pose, là, parce que généralement, c'est très important de savoir où on se situe là-dedans.

2005

Autre point que j'avais noté ici, c'est concernant les études et les données. J'entends beaucoup que sur l'Île-Brion, c'est vrai qu'il nous manque énormément de données, comme sur tout ce qui se passe au niveau maritime, d'ailleurs, et exploitation des ressources marines, mais il y a aussi l'appel au gros bon sens. C'est qu'à un moment donné, justement, les études, ça prend énormément de temps et souvent, ça arrive avec des hypothèses sans vraiment pouvoir avoir de certitude. Et la logique fait que, je veux dire, si 10 000 phoques sur l'Île-Brion ne sont pas nocifs à l'environnement, il y a peu de chance que dix chasseurs le soient.

2010

Et de l'autre côté, si les phoques sont nuisibles, ils doivent être mieux gérés. Donc, d'un côté la chasse est nécessaire, de l'autre côté, elle n'est pas nuisible. Donc, à un moment donné, comme je dis, il y a des données, c'est bien d'avoir des études, c'est bien d'avoir des données, mais il ne faut pas quand même se cacher derrière ça pour éviter d'agir. Donc, s'il y a une certaine urgence au niveau de l'action, je pense qu'il faut quand même aller de l'avant en utilisant, justement, le principe de gros bon sens.

2015

2020

Ensuite, j'ai pris une note concernant l'économie des Îles-de-la-Madeleine qui, évidemment, repose sur l'utilisation durable des ressources naturelles qui nous entourent, donc qui repose sur un écosystème qui est sain. Et, justement, quand on parle des ressources naturelles, Brion et les phoques qui y sont, ça fait partie des ressources naturelles qui nous entourent, ça. Et quand on parle d'écosystème sain, dans les derniers temps, je faisais un peu de blagues avec ça, en disant, parce qu'on a eu beaucoup de réunions concernant Brion, puis je disais : « Les chasseurs de phoques, ça devrait être les dernières personnes qui, comment je dirais, qui veulent descendre la population de phoques sur l'Île-Brion, parce qu'on a juste à continuer à les laisser aller, les phoques, puis dans, je sais pas, en 2050, il va juste y avoir des phoques dans le golfe, ça fait que le permis de chasseur de phoques, ça va valoir une fortune, tu sais. S'il y a assez de phoques qu'on peut les chasser de sur notre balcon, on a juste à attendre, ça va être plus facile. »

2025

2030

Je veux dire, à un moment donné, c'est que c'est... évidemment, on ne peut pas penser comme ça parce que, comme je le disais, ce qui est important pour nous c'est d'avoir un

2035 écosystème sain autour des Îles, parce que les pêcheurs, les chasseurs de phoques, c'est aussi souvent des pêcheurs. Même, je dirais en grande, grande majorité. L'économie des Îles, elle est faite de petites saisons. Une petite saison de chasse, une petite saison de homard, une petite saison de crabe, une petite saison de hareng, de macros, et cetera, et cetera. Donc, la saison de la chasse au phoque, il n'y a pas personne aux Îles, actuellement – je me demande si ça a déjà existé, je ne pense même pas –, qui fait seulement la chasse au phoque.

2040 Donc, il ne faut pas voir la chasse au phoque comme une activité unique, autonome. La chasse au phoque fait partie de tout le reste des activités, aux Îles-de-la-Madeleine, mais qui est importante en termes d'équilibre de toutes ces activités-là. Parce que comme on le sait, le phoque est un prédateur en haut de la chaîne alimentaire.

2045 Donc, encore une fois, on peut sortir toutes les études qu'on veut sur qu'est-ce que consomme le phoque, mais en bout de ligne, il consomme ce qu'il y a en bas de lui, dans la chaîne alimentaire, alors qu'il n'y a pas beaucoup de poissons qui consomment du phoque, donc il y a une logique là, quand même.

2050 Dernier commentaire, je ne prendrai pas trop de votre temps, c'était concernant ce que j'ai entendu aussi dans certaines réunions qu'on a eu, sur la peur de créer un précédent en ouvrant les... en changeant les limites de la réserve écologique ou en amenant d'autres éléments. Moi, je pense que le seul précédent qu'on peut créer, dans ce cas-là, c'est de démontrer une souplesse qui est nécessaire dans la réglementation environnementale, parce que la rapidité des changements environnementaux nous oblige à avoir cette souplesse-là. Si on ne le fait pas, puis même, on l'a vu tout à l'heure avec les commentaires qu'il y a eu, même en démontrant de la souplesse, la lenteur, la lourdeur de la machine fait que ça va prendre des années avant que ça soit effectif.

2060 Donc, je pense qu'il y a quand même une grande réflexion à avoir à ce niveau-là aussi, c'est que certaines choses qui peuvent prendre 100 ans à se produire, que ça prenne cinq ans ou dix ans à se tourner de bord, ce n'est pas si pire. Mais dans les choses qui se passent en dix ans, si ça nous prend dix ans avant de réagir, bien, dix ans, on va établir un règlement qu'il va falloir, dans dix ans, rechanger pour qu'il soit changé dans 20 ans. Ça ne tient pas la route, là.

2065 Donc, à un moment donné, je pense que si on voit que le système est d'une telle lenteur que les changements vont arriver dans plusieurs années d'ici, bien, il va falloir s'assurer – c'est presque comme en informatique, là. Si on achète quelque chose qui a la technologie d'aujourd'hui, dans six mois, ça va être dépassé. Donc, il faut acheter quelque chose qui a la technologie de dans trois ans, en espérant pouvoir utiliser son ordinateur au moins trois ans. Bien, là, ça va être la même

2070 chose, il va falloir adopter des règlements qui vont être bons pour 50 ans, parce que sinon, ça va être à recommencer à chaque année.

2075 Bon, c'est ça. Je sais qu'hier, notre vice-président était là, qu'il s'est exprimé également et je sais qu'il y en a beaucoup d'autres, avant et après moi, qui vont s'exprimer un peu dans le même sens, donc j'espère que ces quelques éléments-là vont être pris pour ce qu'ils sont, qui sont des opinions, mais quand même basés sur de l'expérience qu'on a depuis de nombreuses années à l'Association des chasseurs Intra-Québec, pour ce dossier-là. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Merci. Si je peux me permettre, je vais faire un petit peu... de ce que je comprends de la position du ministère, en ce moment, c'est qu'ils ne savent pas très bien quelle zone devrait être retirée de la réserve écologique pour permettre la chasse au phoque. Et vous, en tant que spécialiste, vous représentez l'Association des chasseurs, et que votre connaissance de cette industrie-là et de l'Île-Brion, qu'est-ce que vous proposeriez?

2085 **M. GIL THÉRIAULT :**

2090 Bien, encore une fois, je pense que ce qu'on propose, c'est d'avoir quand même une grande souplesse, parce que je pense que vous l'avez entendu hier, même si je n'étais pas là, je sais à peu près ce qui s'est dit parce que je connais bien les gens, mais on remonte à 2010, ça ne fait pas longtemps, ça fait huit ans. Il n'y avait pas suffisamment de naissances sur l'Île-Brion pour que ça soit considéré une colonie. Donc, le ministère ne considérait même pas Brion comme une colonie, il devait y avoir à peu près 50 naissances. Au dernier décompte, l'an passé, il y en avait 3 000. Bien, vous voyez, en huit ans, la rapidité à laquelle ça s'est développé.

2095 Après ça, il y a, les dernières années, les chasseurs ont commencé à nous noter, dire, c'est drôle, on a vu des phoques en dessous des arbres, on n'avait jamais vu ça avant. Puis dernièrement, ils sont allés avec, justement, Gilles Saint-Cyr qui a dit au pilote de l'hélicoptère : « Baisse en bas de l'arbre, le plus bas possible pour voir », puis il en est sorti cinq, six d'en dessous de l'arbre.

2100 Ça fait que là, ce qui n'existait même pas il y a huit ans, qu'on a commencé à observer il y a deux, trois ans, bien là, ça a l'air que... on dirait, comme, c'est rendu une chose courante. Parce que c'est un animal intelligent, il s'est aperçu probablement, les femelles se sont aperçues qu'en ayant un petit protégé des arbres, bien, il y avait moins de chance qu'il se fasse dévorer par les prédateurs ou et cetera, et cetera. Donc, il a adopté ce comportement-là très, très rapidement.

2110

Donc vous dire aujourd'hui, voici la limite qu'il faut mettre à l'Île-Brion, sachant que, comme c'est un animal intelligent, s'il voit qu'il est chassé sur la plage puis qu'il n'est pas chassé plus loin que la marée basse, la marée haute, qu'il se mette à tout s'en aller en haut de la marée haute, on va recommencer, puis ça va être, ça va prendre 10 ans encore pour changer la réglementation.

2115

Moi, la seule chose que je peux vous dire, c'est d'adopter une réglementation suffisamment souple pour qu'on puisse justement travailler avec ça, puis ne jamais oublier que la chasse, c'est un outil de conservation, ce n'est pas un outil de destruction, parce que ça, il y a beaucoup, beaucoup de mauvaise publicité qui est faite autour de la chasse, mais c'est le premier outil de conservation, c'est la chasse.

LA COMMISSAIRE :

2120

Est-ce qu'on veut dire que les zones de chasse potentielles, elles sont, finalement, dans presque tous les pourtours de l'île, parce que ça dépend où ils vont se déplacer après une campagne de chasse et quand on parle qu'ils sont dans les arbres, ça voudrait dire dans les zones où il n'y a peut-être pas de pas de plage, parce que ça déborde sur les plages, est-ce que c'est un peu ça que vous voulez dire? Ou il y a vraiment des zones particulières où ils sont plus présents pour les campagnes de chasse?

2125

M. GIL THÉRIAULT :

2130

Bien ça, on le sait qu'il y a des, actuellement qu'il y a des zones plus... où on retrouve des plus grandes concentrations, ça c'est facile à identifier. Il y a des chasseurs dans la salle qui pourraient vous faire des cercles sur la carte, assez précis, mais mon message c'est que ça change, c'est ça.

LA COMMISSAIRE :

2135

Je veux profiter de votre expertise de chasseur, quand vous dites, ça change, donc une fois qu'on a fait une campagne – hier, je ne sais pas si vous étiez là, on a parlé beaucoup de comment ça se passe, la chasse, mais une fois qu'on a quitté parce qu'on a fini, le bateau est plein, qu'est-ce qu'elle fait, la colonie de phoques? Parce que là, elle sait qu'elle a été chassée, donc elle se déplace, comment ça se passe particulièrement à l'Île-Brion? Est-ce qu'ils s'en vont au complet?

2140

M. GIL THÉRIAULT :

2145

D'abord, ce que je dois mentionner, c'est que mon expertise est comme directeur de l'Association des chasseurs, mais certainement comme grand chasseur, il y en a des meilleurs. Je

2150 suis allé une fois, pour tout vous dire, pour voir comment ça se passait, justement, pour pouvoir en parler, mais je suis pas mal plus dangereux avec un ordinateur qu'avec un fusil. Mais de ce que j'en sais, en fait, en effet, il nous manque beaucoup, beaucoup de renseignements. Ce qu'on s'est aperçu c'est que ce n'était pas une espèce qui aimait beaucoup la glace, c'est-à-dire que quand la
2155 glace commence à arriver en trop grande concentration, ils semblent déménager ailleurs. Mais ceci étant dit, moi, je parle régulièrement – c'est l'avantage que j'ai, si on veut, c'est que je parle régulièrement à beaucoup de chasseurs, donc ils me partagent un peu les informations, mais parmi les gens qui connaissent le plus l'Île-Brion, qui sont allés le plus régulièrement chasser, encore il n'y a pas tellement longtemps, puis là, je parle de Brion, mais c'est Corps-Mort, et cetera,
2160 puis tout, qui se promènent partout pour chasser les phoques, bien, ces gens-là sortent encore régulièrement, puis ils reviennent bredouilles.

2160 Donc, ça vous donne une idée que même les meilleurs se disent : ah, voici, c'est le bon temps pour y aller, bonne température. Ils y vont puis ils n'en trouvent pas. Et alors que d'autres fois, on en retrouve 10 000 sur l'île et un paquet d'autres dans l'eau. Ça fait qu'il y a beaucoup de mouvements dans les colonies de phoques qu'on connaît encore assez mal. Ça, c'est clair.

2165 Et puis d'ailleurs, là-dessus, que ça soit pour le phoque du Groenland, bien là, on va parler plus du phoque gris, parce que c'est lui qui nous concerne à l'Île-Brion, mais moi, ce que je disais à ces gens-là c'est que justement, avec les technologies qu'on a aujourd'hui, on ne devrait plus faire ça, des voyages bredouilles comme ça. Est-ce que ce serait d'installer une caméra sur l'île pour savoir s'ils sont là exactement ou pas? Est-ce que c'est d'y aller avec des drones, et cetera, et cetera? Mais avec tous les moyens technologiques dont on dispose aujourd'hui, c'est certain qu'il y
2170 aurait moyen d'avoir beaucoup plus de renseignements précis sur les colonies puis leurs mouvements.

LA PRÉSIDENTE :

2175 Je vous remercie. On va prendre une petite pause, une petite pause pour se dégourdir les jambes, puis on va revenir dans 10 minutes. Merci.

2180

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2185

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

LA PRÉSIDENTE :

2190

Alors, si vous voulez reprendre vos places, le temps file et nous avons beaucoup, beaucoup de travail.

2195

Alors, nous allons garder le registre ouvert, parce qu'on ne veut pas limiter personne dans leur participation. Toutefois, veuillez spécifier si vous n'êtes pas disponible, parce qu'on garde ouvert, donc ça se peut que ça soit cet après-midi ou ce soir ou même demain soir, donc juste spécifier vos disponibilités. Si c'est juste cet après-midi que vous êtes disponible, de le spécifier à la table du registre et nous allons vous accommoder.

2200

Donc, comme je vous dis, je ne fermerai pas le registre, vous pouvez toujours vous inscrire, mais vous passez soit cet après-midi, soit ce soir ou si vous êtes disponibles jeudi aussi, de nous le spécifier, ça nous rendrait service. Alors, merci.

2205

Alors, ce que je vous propose de faire, comme on l'a mentionné dans le discours d'ouverture, on a des spécialistes d'Environnement Canada qui sont avec nous par lien téléphonique, alors c'est monsieur Louis Breton, et la commission aurait quelques questions à leur poser par rapport à la faune aviaire. Est-ce que monsieur Breton est avec nous?

M. LOUIS BRETON :

2210

Oui, bonjour, Madame, vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

2215

Oui, nous vous entendons bien. Alors, merci d'être avec nous et de prendre le temps de répondre à quelques questions. Dans un premier temps on aimerait, si vous étiez en mesure de nous faire un portrait des espèces à statut précaire et de nous décrire un peu leurs habitats.

M. LOUIS BRETON :

2220

Oui bonjour, je suis en compagnie, juste pour préciser à la commission, je suis en compagnie de monsieur Jean-François Rail qui est biologiste aux oiseaux marins et monsieur François Schaffer qui est aussi biologique aux espèces en péril et pour votre première question, au niveau des espèces en péril, je vais demander à monsieur Schaffer de vous répondre.

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2225

Bonjour tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

2230

Bonjour!

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2235

Pour répondre à la question au niveau des espèces d'oiseaux en péril présents sur l'Île-Brion, il se trouve à y avoir deux espèces, le pluvier siffleur et le grèbe esclavon, qui sont deux espèces qui ont été désignées en voie de disparition au Canada.

2240

Pour ce qui est de leur habitat, bon, le pluvier siffleur, c'est une espèce qui niche exclusivement sur les plages de sable, donc sur la partie vraiment en sable de la plage et non dans la verdure où il y a de la végétation, donc c'est un oiseau qui est vraiment sur la partie plage. Sa présence aux Îles-de-la-Madeleine, bien, en fait, à l'Île-Brion est plutôt occasionnelle. Au cours des 28 dernières années, l'espèce a niché à cinq reprises sur la plage de l'Île-Brion, donc ce n'est pas une espèce qui est fréquente à chaque année. Puis à chaque fois qu'ils ont niché dans les cinq occasions, c'était toujours un seul couple qui était présent, lors de ces cinq années là.

2245

Pour ce qui est du grèbe esclavon, il est présent à l'arrière de la plage, dans une partie où il y a des étangs, des petits étangs de petite superficie, peu profonds. Ça, cette espèce-là est présente, on pourrait dire quasi annuellement. Au cours des 18 dernières années, on sait que l'espèce était présente sur au moins 14 des 18 dernières années. Les années pour lesquelles, disons, que l'espèce n'a pas été notée, c'est probablement qu'on n'est tout simplement pas allé ou s'il y a eu des visites, elles n'ont peut-être pas été faites à la bonne période, donc c'est ce qui peut expliquer peut-être l'absence de données pour quelques années, mais disons que 14 années sur les 18 dernières, l'espèce était présente.

2250

2255

Pour ce qui est de l'abondance de cette espèce-là, en fait, il y a généralement un ou deux couples, peut-être trois dans les meilleures années, mais là aussi, c'est une espèce en petit nombre.

2260 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Donc, si je comprends bien, le pluvier, il est là, mais de façon pas régulière et le grèbe, il est là de façon permanente. Et vous nous avez défini... et le bécasseau maubèche, est-ce que vous avez de l'information à nous fournir?

2265

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

Le bécasseau maubèche, c'est une espèce qui va passer en migration, donc elle pourrait être vue à l'Île-Brion, surtout à l'automne, genre à partir du mois d'août, septembre, octobre et probablement en petit nombre, mais ce n'est pas impossible que l'espèce soit vue en migration, mais elle ne niche pas à l'Île-Brion.

2270

LA PRÉSIDENTE :

2275 O.K., merci. Et également, de ce que je comprends, c'est que vos données sont quand même passablement à jour. Vous faites des inventaires toutes les années, tous les deux ans?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2280 Compte tenu de l'accessibilité à l'Île-Brion, disons que les données ne sont pas nécessairement à chaque année. Il y a des inventaires assez régulièrement qui sont faits, généralement c'est via le groupe Attention Fragîles qui vont à l'Île-Brion faire des inventaires, mais sinon, disons que les inventaires comportent souvent une seule visite dans l'année, ce qui n'est pas nécessairement suffisant, des fois, pour avoir un portrait parfait, mais quand même, ça nous donne une bonne idée de la population de ces deux espèces-là.

2285

LA PRÉSIDENTE :

Et vos dernières données datent de quelle année?

2290

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2295 Bien, pour le grèbe esclavon, 2018, 2017, 2016; pour le pluvier siffleur, bien, lorsqu'ils vont pour le grèbe esclavon, généralement ils marchent également la plage, donc on peut dire qu'on a des données aussi pour le pluvier à chaque année, bien que, comme je disais, des fois, une seule visite, ce n'est pas suffisant pour avoir un portrait parfait.

LA PRÉSIDENTE :

2300

Vous parliez de périodes sensibles; quelles sont les périodes sensibles pour chacune de ces espèces?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2305

Bien, pour le grèbe esclavon, c'est une espèce qui arrive aux Îles-de-la-Madeleine autour de la fin avril, début mai. Ensuite, disons que la période de nidification comme telle commence dans la deuxième partie du mois de mai. Il y a une période d'incubation des œufs qui peut être de 22 à 25 jours, environ, puis ensuite, avant que les jeunes soient capables de voler, ça peut prendre une quarantaine de jours. Donc, c'est une période qui peut être assez longue. Puis, généralement, les oiseaux quittent pour les aires d'hivernage au cours du mois d'août, septembre, disons qu'en fin septembre, généralement, le grèbe esclavon a quitté les Îles-de-la-Madeleine.

2310

Pour ce qui est du pluvier siffleur, bien, c'est un peu semblable. Il arrive aux Îles toute fin avril, surtout en mai, la nidification commence autour du milieu du mois de mai. La période d'incubation des œufs est assez longue, on parle d'autour de 28 jours en moyenne. Ensuite de ça, les jeunes qui sont nidifuges, donc dès leur éclosion, commencent à courir un peu partout sur la plage. Ça leur prend autour de 25 jours avant d'être capables de voler et ensuite de ça, une fois qu'ils sont en mesure de voler, ils ne restent pas très longtemps aux Îles-de-la-Madeleine et quittent pour les aires d'hivernage, si bien que déjà, au mois d'août, aux Îles-de-la-Madeleine, le pluvier siffleur devient de plus en plus rare et puis fin août, généralement, l'ensemble de la population a quitté les Îles.

2315

2320

LA PRÉSIDENTE :

2325

Est-ce que vous avez des relevés de sites de nidification plus précis par rapport au pluvier? On a vu, je ne sais pas si vous avez vu avec nous, mais quelques photos de nids de pluvier sur les plages qui datent quand même, ça datait de 2001 – de 2001 –, donc depuis ce temps-là, est-ce que vous savez s'ils nidifient vraiment sur l'île?

2330

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

Bien, en fait, c'est ça, je pense que c'est 2001 la dernière année où le pluvier, 2003... en fait, 2001, 2002, 2003, c'est les dernières années où le pluvier siffleur a niché sur les Îles-de-la-Madeleine.

2335

LA PRÉSIDENTE :

2340 O.K., et ça va m'amener à la question suivante, est-ce que vous avez été capables de mesurer l'impact de la présence du phoque sur l'Île-Brion sur ces espèces?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2345 Non, on ne peut pas dire qu'on est en mesure de déterminer quel est l'impact de la présence des phoques. C'est sûr que si la plage devient tapissée de phoques à la grandeur, effectivement, il n'y aurait plus d'espace pour qu'un pluvier puisse nicher, mais bon, je n'ai pas... personnellement, je ne suis pas allé aux Îles depuis, à Brion, entre autres, depuis quelques années, donc je ne serais pas en mesure de dire quel pourrait être l'impact.

2350

LA PRÉSIDENTE :

Et puis par rapport à la chasse, est-ce que vous avez, par rapport à d'autres sites, où est-ce que la chasse serait permise et qu'il y aurait justement ces espèces-là, est-ce que vous avez
2355 certaines données, certaines pistes d'analyse?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

Bien, les autres endroits où le pluvier siffleur niche, bien, c'est sur les autres plages des Îles-
2360 de-la-Madeleine et puis à ce que je sache, il n'y a pas vraiment de présence de phoques, là, similaire à ce qu'il y a à l'Île-Brion, donc je ne suis pas en mesure de déterminer des impacts.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Je vais passer la parole à ma collègue, madame Julie Forget.

LA COMMISSAIRE :

Pouvez-vous nous décrire l'importance écologique du pluvier siffleur et est-ce qu'il est, je
2370 veux dire, outre les Îles-de-la-Madeleine, est-ce qu'il y a d'autres espaces où il existe, quelle importance on doit lui accorder?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2375 Bien, le pluvier siffleur, il a été désigné en voie de disparition partout au Canada. La population mondiale qui se trouve uniquement en Amérique du Nord est estimée à peu près à

2380 8 000 individus. Autrement, disons, dans l'est du Canada, l'espèce est présente dans chacune des provinces de l'Atlantique : Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse. Les Îles-de-la-Madeleine, on a une petite portion de la population équivalente à peu près à ce que l'Île-du-Prince-Édouard a, un petit peu, comme, aussi le Nouveau-Brunswick. Donc, la population se répartit un peu dans chacune de ces provinces-là. Et puis l'espèce, aux États-Unis aussi, elle a un statut un peu différent qui n'est pas en voie de disparition, mais menacé notamment plus dans la partie ouest du continent.

2385 Donc, partout à l'échelle de l'Amérique du Nord, c'est une espèce qui est en problème, surtout, en fait, c'est une espèce qui est sur les plages, puis partout en Amérique du Nord, les plages sont très sollicitées par les activités humaines, donc c'est une espèce qui est en conflit de façon assez importante avec les activités humaines un peu partout.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous préciser l'état actuel de ces populations-là? Je sais que vous m'avez dressé un petit portrait, mais est-ce que vous savez le nombre de ces espèces sur l'île?

2395 **M. FRANÇOIS SCHAFFER :**

2400 Bien, aux Îles-de-la-Madeleine particulièrement, la population, on les suit depuis à peu près 1987 et puis la population a varié. Le maximum qu'il y a eu, je pense que c'est en 1993, il y avait 53 couples, et puis ça a varié, là. Chaque année, il y a une certaine variation, mais disons que depuis les sept, huit, neuf dernières années, la population est en déclin un peu, aussi, comme ailleurs dans l'Atlantique. Actuellement, en 2018, on parle d'autour de 19 couples; en 2017, je pense que c'était 22 ou 23, donc depuis quelques années on est passé de 30, 35 à 29, à 27, à 22, à 17, donc la population est en déclin de façon assez inquiétante, actuellement.

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

Et quelles sont ces menaces, en fait, la raison pour laquelle cette population est en déclin?

2410 **M. FRANÇOIS SCHAFFER :**

Bien, les menaces, bon, il y a pas mal plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de compte. C'est une espèce qui se reproduit, bon, disons aux Îles-de-la-Madeleine ou dans l'est du Canada pendant l'été, mais le reste de l'année, elle est sur les aires d'hivernage et puis là aussi, les plages sur les aires d'hivernage, que ça soit le long de la côte des États-Unis, dans les Caraïbes, aux

2415 Bahamas, l'espèce est aussi en conflit avec les activités humaines qui peuvent se dérouler sur les plages.

2420 On parle aussi des tempêtes, des ouragans qui sont probablement plus fréquents dans ces secteurs-là pendant la période de migration, notamment. Donc le pluvier peut être affecté par ça aussi, donc peut être déporté par les ouragans.

2425 Donc ça, c'est des facteurs, mais le facteur humain, c'est sûr que pendant la période de reproduction, lorsque les nids sont sujets à dérangement à cause de la présence de toutes les activités humaines qui peuvent être à proximité, c'est un facteur qui est non négligeable.

LA PRÉSIDENTE :

2430 Mais est-ce qu'il y a seulement que les activités humaines qui peuvent déranger la période de nidification de ces espèces?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2435 Bien, il y a des facteurs naturels comme les tempêtes, et certaines années, lorsqu'il y a des grosses tempêtes pendant la période de nidification, les nids peuvent être inondés, donc c'est des facteurs qui peuvent jouer aussi. La prédation, présence de renards, coyotes, corneilles, corbeaux, goélands, c'est des facteurs naturels qui affectent aussi la reproduction des espèces.

LA PRÉSIDENTE :

2440 Certains pêcheurs nous ont fait état que les phoques s'attaquaient et mangeaient ces espèces d'oiseaux là, est-ce que c'est quelque chose que vous avez documenté?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2445 Bien, dans le cas, disons des deux espèces pour lesquelles je parle, le pluvier siffleur et le grèbe esclavon, je ne pense pas que c'est quelque chose de possible. Le pluvier, c'est tout petit et puis ça court très vite, ça vole, donc je ne vois pas comment un phoque pourrait attraper un oiseau. Il y a peut-être d'autres espèces d'oiseaux qui, plus grosses, qui pourraient être – peut-être, mais bon, moi, je n'ai jamais vu ça. Est-ce que tu veux que je te passe la parole?

2450 **JEAN-FRANÇOIS RAIL:**

Non, non. J'allais juste dire...

M. LOUIS BRETON :

2455

C'est mon collègue, pour les fins de la sténotypie, c'est Jean-François Rail, qui est biologiste aux oiseaux marins.

LA PRÉSIDENTE :

2460

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS RAIL :

2465

J'allais juste dire que, envisager qu'un phoque capture un oiseau quand l'oiseau est en train de nager à l'eau, c'est peut-être plus probable, mais le petit oiseau au sol sur une plage... en tout cas, ce serait surprenant.

LA PRÉSIDENTE :

2470

O.K., très bien. Et comment est-ce que vous qualifieriez l'habitat de l'Île-Brion pour ces espèces?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2475

Si je parle, disons du grèbe esclavon pour commencer, la population du grèbe esclavon, je ne l'ai peut-être pas mentionnée, mais elle est vraiment très petite aux Îles-de-la-Madeleine. On parle, on parlait, il y a une dizaine d'années, d'une quinzaine de couples, puis dans les dernières années, on est rendu plus autour de quelques individus, quelques couples, si bien que... puis là où il niche actuellement, aux Îles-de-la-Madeleine, c'est essentiellement à deux endroits : la pointe de l'est et puis l'Île-Brion. Donc, l'importance de l'Île-Brion c'est le seul endroit actuellement, un des seuls endroits actuellement où l'espèce niche encore aux Îles-de-la-Madeleine.

2480

LA PRÉSIDENTE :

2485

Excusez-moi, pouvez-vous répéter la dernière phrase, je l'ai mal entendue, pardon.

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2490

Oui, je vais répéter. Je disais que la présence du grèbe esclavon, à l'Île-Brion, les quelques étangs sur lesquels l'espèce niche sont importants pour l'espèce, parce que c'est les deux seuls endroits, en fait, où il niche, l'Île-Brion et la pointe de l'est, sur les Îles-de-la-Madeleine.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Est-ce qu'il y aurait des mesures de protection qui pourraient être mises en place?

M. FRANÇOIS SCHAFFER :

2500 Bien, c'est sûr que pendant la période de nidification, c'est important qu'il n'y ait pas de dérangement pour assurer une reproduction avec succès.

LA PRÉSIDENTE :

2505 O.K. Et si on vous demandait de nous parler des autres espèces d'oiseaux marins qui sont sur l'Île-Brion?

M. LOUIS BRETON :

2510 Oui, Louis Breton, je vais passer la parole à monsieur Jean-François Rail.

M. JEAN-FRANÇOIS RAIL :

2515 Oui, bonjour. Bien, nous, on fait des inventaires à tous les cinq ans des colonies d'oiseaux marins aux Îles-de-la-Madeleine, donc le dernier inventaire date de 2017, donc c'est l'année passée. Donc, on a des données quand même assez récentes, puis on a un bon suivi, je pense, des différentes espèces. On retrouve une dizaine d'espèces qui nichent à l'Île-Brion, je vais peut-être vous mentionner les plus importantes, là.

2520 On a quand même au-dessus de 4 000 couples de mouettes tridactyles, environ 10 000 couples de guillemots marmettes, ensuite quelques, mettons moins de 50 couples de macareux moines. D'autres espèces, là, comme le petit pingouin, le guillemot à miroir qui sont quelques centaines d'individus. Quelques dizaines de couples de grands cormorans, cormorans à aigrette, on a aussi quelques goélands marins puis, finalement, une espèce qui niche dans des terriers sur le dessus de l'île, l'océanite culblanc. Mais si on fait exception de l'océanite culblanc, on peut dire
2525 qu'à peu près toutes ces espèces-là nichent dans les falaises. Donc, si je fais un peu le lien pour aller directement avec la chasse au phoque, bien, les espèces sont retrouvées beaucoup plus dans les falaises du côté nord de l'île, donc ne seraient pas tellement en conflit, si on veut, avec des activités sur les plages de l'autre côté.

2530 Puis l'autre chose, c'est que, bien, pour l'ensemble des espèces, la reproduction, ça se passe en été, donc au mieux, c'est-à-dire que le plus tôt que les oiseaux peuvent arriver, puis là ça

2535

varie d'une espèce à l'autre, mais les espèces ne commencent pas à nicher avant la mi-avril, puis souvent, même, avant la mi-mai, puis de manière générale, au début septembre, fin août, la plupart des espèces ont terminé leur nidification. Donc, si on regardait un peu les dates qui étaient visées par la chasse au phoque, je ne pense pas qu'il y ait un gros conflit de ce côté-là non plus.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Certains intervenants nous ont parlé d'une baisse de la biodiversité sur l'Île-Brion, je me demandais si c'est quelque chose que vous avez constaté et, si oui, comment est-ce que ça impacte les habitats des espèces sur l'île?

M. JEAN-FRANÇOIS RAIL :

2545

Je ne peux pas dire que j'ai constaté une baisse de la biodiversité. On a des espèces qui sont en augmentation chez les oiseaux marins, je parle, puis d'autres espèces qui sont peut-être en diminution ou bien en petit nombre, mais jusqu'à présent, on n'a pas perdu d'espèces proprement dites, mais ça, c'est juste pour les... je parle pour peut-être la dizaine d'espèces qui nichent à l'Île-Brion, chez les oiseaux marins.

2550

LA PRÉSIDENTE :

2555

Merci, je vais passer parole à ma collègue, Julie Forget. Ah, non? Excusez. Les périodes sensibles, juste pour faire un wrap up, je m'excuse de l'expression anglaise, mais pouvez-vous juste nous... en général, les périodes sensibles pour les colonies seraient lesquelles?

M. JEAN-FRANÇOIS RAIL :

2560

Oui, bien, c'est un peu complexe, parce que ça change d'une espèce à l'autre. Il y a des espèces qui ont des périodes de nidification plus longues, d'autres plus courtes, il y en a que c'est plus tôt, plus tard, mais si je voulais résumer, je dirais qu'il n'y a aucune espèce qui commence vraiment à nicher avant la mi-avril, puis habituellement, à la mi-septembre, pratiquement toutes les espèces ont terminé, sauf peut-être l'océanite culblanc qui niche sur le dessus de l'île, qui va être plus à la troisième d'octobre, mais c'est un peu les dates extrêmes que je vous mentionne là.

2565

LA PRÉSIDENTE :

2570

Pourriez-vous déposer un tableau à cet effet, s'il vous plaît?

M. JEAN-FRANÇOIS RAIL :

2575 Oui, d'accord. Mais, en passant, je n'ai pas de donnée spécifique à l'Île-Brion ou aux Îles-de-la-Madeleine, c'est plus, un peu, de ce qu'on sait sur ces espèces-là au Québec, donc pour le Québec en général, c'est pour ça que les dates sont assez...

LA PRÉSIDENTE :

2580 O.K. On a une des plages visées par la chasse où on retrouve également une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, elle se situe juste à l'est d'Anthony's Nose, et on se demandait qu'est-ce que vous en pensiez par rapport à ça? Je ne sais pas si vous avez une carte, en fait, si vous avez accès à notre site web, la carte DB-14, on voit les zones de plage et la plage qui est à l'est d'Anthony's Nose, où est-ce qu'on voit la ligne jaune, à ce moment-là, comment est-ce que
2585 comment est-ce que vous voyez la cohabitation entre cette aire de concentration d'oiseaux aquatiques et la présence de phoques sur cette zone de plage?

M. LOUIS BRETON :

2590 Oui, c'est Louis Breton. Au niveau des aires de concentration des oiseaux aquatiques, c'est une délimitation qui vient du gouvernement du Québec, donc je pense que c'est plus à mes collègues du gouvernement du Québec qui pourraient le mieux répondre à ça, parce que c'est eux qui fixent les zones d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques là, et les critères pour fixer ces zones-là.

2595

LA PRÉSIDENTE :

2600 On se démêle dans les juridictions. C'est vraiment un des travaux qu'on a à faire. Bien, je vous remercie beaucoup, je fais juste faire un petit tour de table autour de moi, mes collègues, voir s'ils ont des questions. Alors, on vous remercie beaucoup de votre participation et on vous souhaite une bonne fin de journée.

M. LOUIS BRETON :

2605 Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2610 **M. LOUIS BRETON :**

Juste pour confirmer, c'est qu'à la demande de la commission, il y avait deux documents.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. LOUIS BRETON :

2620 On va faire le dépôt, donc c'est le programme de rétablissement du pluvier et le programme de rétablissement du grèbe esclavon, donc on va déposer ça à la commission plus, monsieur Rail va préparer le tableau pour les dates de nidification.

LA PRÉSIDENTE :

2625 Je vous remercie.

M. LOUIS BRETON :

2630 Merci, bonne journée.

LA PRÉSIDENTE :

Bonne journée.

2635 **M. LOUIS BRETON :**

On demeure disponibles au besoin.

2640 _____

JONATHAN LAPIERRE

LA PRÉSIDENTE :

2645 Ah, c'est très gentil. Merci. Alors je vais appeler Monsieur le maire, Monsieur Jonathan Lapierre. Bonjour.

M. JONATHAN LAPIERRE :

2650

Bonjour. J'imagine que je n'ai pas besoin de me nommer, puisque vous m'avez déjà nommé. Donc, tout comme l'intervenant qui était là avant moi, monsieur Thériault, je suis beaucoup plus efficace à l'ordinateur qu'au fusil pour la chasse au phoque. Mais j'ai une opinion à vous partager, des commentaires à vous partager sur le site, donc l'Île-Brion, qui fait l'objet de discussions

2655

aujourd'hui et le lien à faire avec la chasse au phoque gris.

Donc, peut-être d'entrée de jeu, resituer d'où on part dans le dossier de l'Île-Brion et quand je dis d'où on part, je fais référence à la Communauté maritime des Îles et lorsque je fais référence à la Communauté maritime des Îles, entendez MRC. Ici, on a le double statut, donc municipalité et MRC.

2660

Donc, il y a quelques années de ça, déjà, les différents intervenants qui gravitent autour de Brion et même des citoyens nous interpelaient sur la nécessité de convaincre le gouvernement du Québec de réinvestir à Brion, donc pour un premier volet qui est le bâtiment, le quai, le programme éducatif, aussi, qui a été largement évoqué par d'autres intervenants, et en ce qui concerne la Communauté maritime, on a commencé à se pencher un peu plus sur la question à partir de ce moment-là. Parallèlement à ces événements-là est venue aussi la problématique qui a été soulevée en lien avec la chasse au phoque gris.

2665

2670

Et il y a eu, dans le temps, à un moment donné, une pétition qui a circulé dans le milieu des Îles. De mémoire, c'est tout près de 2 000 personnes, 2 000 citoyennes, citoyens des Îles qui ont signé la pétition qui a été présentée et déposée à l'Assemblée nationale du Québec, donc en appui avec une volonté, si on veut, des chasseurs, de trouver des pistes de solution pour permettre ou autoriser une chasse au phoque, une forme de chasse au phoque à l'Île-Brion.

2675

Donc, pour nous, à partir du moment qu'il y a une volonté populaire clairement exprimée, on parle de 2 000 citoyens, citoyennes sur une population d'environ 13 000, ce n'est quand même pas rien, on s'est dit, il faut en faire une priorité. Il faut consulter les différents partenaires socioéconomiques des Îles et se doter, se donner une position commune, donc pour faire des propositions au ministère.

2680

Et de là s'est enclenché un certain processus qui a été quand même, à toutes fins, rapide. Je ne referai pas l'histoire qui a été faite concernant Brion, donc les années fortes, lorsque ça a été nommé réserve écologique, les investissements qui ont eu lieu, les comités qui ont été mis en place et un certain délaissement qu'il y a eu au fil du temps, je pense que ça aussi, ça a été largement évoqué, mais une chose est sûre, c'est que les Madelinots, les Madelinienes ont toujours eu un profond attachement à l'égard de cette île-là, de l'île de Brion.

2685

2690 D'ailleurs, il y a plusieurs raisons qui l'expliquent, il y a plusieurs raisons aussi qui peuvent
expliquer qu'on a accepté, à un moment dans le temps, que ça devienne une réserve écologique, il
y avait un contexte à cette époque, mais même encore aujourd'hui, je pense que tous s'entendent
pour dire que le statut de réserve écologique de Brion doit demeurer. Doit demeurer parce que
pour nous, c'est un joyau qu'il faut protéger et c'est un joyau pour l'ensemble du Québec aussi,
2695 parce que c'est une île qui a toutes sortes de caractères au niveau de l'histoire, du patrimoine, il y a
un positionnement géographique aussi qui est intéressant, il y a une biodiversité qui a été
largement évoquée aussi, qui est intéressante, donc on veut conserver, et ça, c'est unanime, le
statut de réserve écologique.

2700 Ceci dit, il y a un fait qui est important à nos yeux; l'île en tant que telle, donc la portion de
l'île qui est protégée actuellement via la réserve écologique doit demeurer, mais le secteur plage,
par contre, il y a une partie qui est hors réserve et le secteur plage, à notre point de vue à nous,
devrait entièrement, et tout le tour de l'île, être exclu de la réserve écologique ou du statut de
réserve écologique.

2705 Et même aujourd'hui, lorsqu'on regarde la carte de Brion, on peut déterminer ou observer
que les plages ou la plage est dans un secteur en particulier, on ne peut pas prévoir non plus, dans
5, dans 10, dans 15, ou dans 20 ans, où est-ce que cette plage-là se situera à cause des
phénomènes des changements climatiques, de l'érosion, des courants, donc plusieurs
phénomènes climatiques, dans le fond, qui peuvent se passer dans ce coin-là. Alors, même si
2710 aujourd'hui la plage est visuellement très bien identifiable, demain elle peut être tout à fait ailleurs,
comme... c'est un phénomène, en fait, qu'on peut observer ici même, un peu sur le pourtour de
l'île.

2715 Donc, c'est pour ça que pour nous, c'est important, dans nos demandes, dans nos
revendications, de déjà positionner la portion hors réserve tout le tour de l'île, même si dans les
faits il n'y a pas une plage tout le tour de l'île.

2720 Les colonies de phoques se déplacent, évidemment lorsqu'ils sont laissés à eux même, ils
sont tranquilles, ils occupent cent pour cent (100 %) de l'espace et lorsqu'on les chasse, bien, ils
peuvent se déplacer. Donc, c'est un autre élément pour nous, pourquoi il est important de viser
l'ensemble du secteur plage.

2725 Nous, également, dans nos discussions avec le ministère ou les différents ministères
impliqués, mais particulièrement le MDDELCC, on est bien conscients que du jour au lendemain, il
est difficile de changer le statut de Brion et permettre des activités qui, au départ, ne sont pas
permises dans la forme actuelle des choses.

2730 Tout à l'heure, j'entendais des intervenants faire référence à l'aire marine, qui est un dossier complexe, pour ne pas dire extrêmement complexe, qui dure depuis très longtemps en termes de discussions entre le fédéral et le provincial et à notre point de vue, à la Communauté maritime, ce n'est pas une bonne idée d'inclure Brion dans ce processus-là, puisque probablement qu'on serait ici encore dans 10 ans, en train d'en parler. Pour nous, la marine, c'est un dossier, c'est un projet, mais qui n'est pas en lien direct avec le dossier actuel dont on fait référence, qui est celui de Brion.

2735 Pour nous, les solutions, la solution nous apparaît très simple. On conserve le statut de réserve écologique et on change les limites de la zone hors réserve, si on veut, en lui incluant un plan de conservation. Même s'il y a une zone définie hors réserve, il faut évidemment autoriser un certain nombre d'activités ou un certain type d'activités et probablement en interdire quelques-unes et, pour nous, le plan de conservation de la zone hors réserve viendrait répondre à probablement beaucoup de questions auxquelles nous n'avons pas de réponse aujourd'hui – sur les suivis, par exemple, de l'évolution du troupeau, sur les différents impacts que peut représenter la chasse au phoque sur le secteur plage, sur les impacts liés à la biodiversité. Parce qu'évidemment, à partir du moment qu'on permet une activité, à partir du moment qu'on l'encadre dans un plan de conservation et, troisième élément, à partir du moment que le gouvernement du Québec investit à nouveau dans l'Île-Brion, il nous apparaît beaucoup plus facile et beaucoup plus logique d'y inclure un plan de surveillance, si on veut – entre guillemets – des différents éléments qui se déroulent du côté de Brion.

2745 Nous, ce qu'on cherche, on est à la recherche d'une solution simple, une solution qui peut inclure les différents partenaires, autant du côté provincial que du côté fédéral, parce que vous avez vu, tout à l'heure, par les collègues, il y a, bon, un certain... le gouvernement du Québec de qui relève la réserve écologique a, bien entendu, ses règles, ses règlements et son mot à dire, mais également, l'activité de chasse au phoque est gérée, entre autres, par le gouvernement fédéral.

2755 Donc, pour nous, il faut rendre le dossier, qui est complexe, mais il faut l'amener à une situation qui est beaucoup plus facilitante qu'elle peut l'être aujourd'hui, donc en impliquant les différents partenaires, que sont le fédéral et le provincial, le municipal et les différents partenaires du milieu.

2760 Ceci dit, je me répète. Ce qui est important pour nous, c'est d'arriver à un résultat le plus rapidement possible. Lorsque je dis rapidement, évidemment, il n'est pas question d'escamoter, il n'est pas question de tourner les coins ronds, mais c'est pour démontrer que nous sommes en mode recherche de solution rapide et non pas s'enfarger, comme on dit en bon Québécois, dans les fleurs du tapis pour être dans un processus législatif ou juridique entre le Québec et le Canada,

2765 qui pourrait reporter l'échéance dans 5 ans, dans 10 ans ou dans 15 ans et, je vous dirais, nuire à la concertation ou au consensus qu'il y a actuellement dans le milieu.

2770 Et l'opportunité qu'offre le BAPE, que vous nous offrez, vient démontrer à quel point la communauté est mobilisée pour le dossier de Brion, pour la réserve écologique de Brion. Oui, pour le volet de la chasse au phoque, mais aussi également pour le volet protection, qui est tout aussi important pour nous. Parce qu'on ne veut pas, on ne souhaite pas mettre les deux en opposition, donc le volet protection, conservation en opposition avec une activité particulière qui peut se tenir, à notre point de vue, lorsqu'elle, sans être en contradiction, lorsqu'elle est encadrée, lorsque les différents paramètres sont définis à l'avance.

2775 Donc pour nous, on souhaite que les recommandations soient des recommandations au terme de l'exercice qui nous permet d'innover, qui nous permet de revaloriser, donner un second souffle à la réserve écologique de Brion tout en permettant un accès à un certain nombre d'activités qui incluent, bien entendu, la chasse au phoque dans un cadre défini.

2780 Les intervenants également, au fil des interventions, affirmaient que cette chasse au phoque gris pourrait se dérouler en période hivernale. Donc, ce n'est pas sur une base annuelle, il y a une période qui est définie déjà dans le temps, et c'est un autre élément qui milite en notre faveur, bien entendu, pour autoriser, si on veut, un changement dans le zonage actuel, parce que ce n'est pas une chasse qui dure 12 mois par année, donc ça facilite son encadrement.

2785 Également, ce qu'on suggère, c'est qu'il y ait, puis j'y ai fait référence un peu tout à l'heure, c'est qu'il y ait des mécanismes également d'évaluation des fameux impacts. Vous avez posé des questions qui sont extrêmement pertinentes aux différents intervenants sur les impacts de la présence du phoque actuellement, sur la présence d'une chasse autorisée éventuelle et peu
2790 d'intervenants ont les réponses précises ou exactes à ces fameux impacts.

2795 En autorisant, en dézonant, si on veut, la portion réserve et en créant une zone hors réserve et en permettant un certain nombre d'activités, on pourrait évidemment, avec la volonté gouvernementale, mettre en place des mesures d'évaluation des différents impacts, soit sur la biodiversité, soit sur le site en tant que tel, direct, et sur, comme je le disais tout à l'heure, l'évolution du troupeau ou de la colonie de phoques gris.

2800 Je regarde mes notes un peu... Donc, et on veut, évidemment notre position n'est pas scientifique, elle est basée sur les observations qu'on peut y faire au fil du temps, les observations aussi qui nous ont été communiquées par les différents intervenants, que ça soit les associations de pêcheurs ou les associations de chasseurs et même avec nos partenaires du gouvernement du Québec et même du fédéral qui, pour toutes sortes de contextes, ont fait des observations.

2805 Donc nous, c'est à partir de ces éléments-là qu'on vous soumet nos propositions qui ont été présentées par mon collègue, monsieur Solomon, hier, et évidemment, nous, on les partage et on souhaite que ces recommandations-là aient une bonne écoute auprès de votre instance, bien entendu celle du BAPE, et puissent faire l'objet, éventuellement, de recommandations par la suite, au gouvernement du Québec.

2810 Donc, en terminant, nous, on offre notre entière collaboration dans le processus actuel et dans un processus futur. Je réaffirme qu'on tient énormément à la protection du lieu du site, qui est celui de la réserve écologique, mais également, on souhaite ardemment, et c'est le sens de mon propos, on souhaite réaffirmer la volonté de permettre ou d'autoriser une chasse qui soit encadrée, qui soit déterminée dans le temps, à l'intérieur d'un plan de conservation, dans une zone, dans le secteur de plage qui pourrait être déterminé comme étant hors réserve, et ça, ça nous apparait la façon la plus simple, la plus rapide, la moins compliquée, dans l'ensemble des propositions ou des possibilités qui ont été démontrées et expliquées tout à l'heure dans la présentation, entre autres, de monsieur Bouchard et de monsieur Bergeron – je parlais pour dire monsieur Bernier, mais en fait c'est madame Bernier – donc qui nous a été présenté.

2820 Il y a plusieurs possibilités ou plusieurs propositions, mais qui amènent son lot, les unes, les autres, son lot de complexité. Alors, pour nous, évidemment, ce qui pourrait avoir le moins d'impacts, c'est carrément le changement de zonage pour le secteur de plage et le secteur de plage tout le tour de l'Île-Brion, donc tout le long du littoral.

2825 **LA PRÉSIDENTE :**

2830 Justement, vous m'amenez à une question : comment, parce que, hier, monsieur Bouchard nous expliquait que les limites du territoire sont variables et la façon dont qu'il est... que c'est tributaire, en fait, de la ligne des basses et des eaux marines, des basses eaux. Donc, lorsqu'on est en présence de falaises, comment est-ce qu'on est capable de délimiter ce territoire-là qui serait exclu de la réserve écologique?

M. JONATHAN LAPIERRE :

2835 En fait, il y a une portion de l'île qui actuellement, c'est très difficile de la délimiter, puisqu'il y a un secteur de l'île qu'il n'y a pas de plage. Il y a absence, en tout cas il y a absence de plage de façon aussi importante qu'elle peut l'être de l'autre côté, mais il y a très certainement une façon de le faire avec des distances, probablement, et puis dépendamment, évidemment, de la... il faudrait voir avec la profondeur de l'eau, par exemple, une distance du rivage, en tenant compte de paramètres scientifiques dont on ne dispose pas aujourd'hui, en tout cas que nous, on ne dispose pas ici, à la Communauté maritime, mais lorsqu'on regarde – je fais un parallèle avec un autre

2845

dossier, lorsqu'on regarde le phénomène de l'érosion le long du littoral madelinot, souvent les scientifiques nous emmènent des projections de l'état actuel des choses aujourd'hui, et on nous projette sur 5, 10, 15 ans et on voit l'évolution du littoral. Et souvent, les mesures réglementaires, du côté municipal, sont prises à partir de ces modèles-là ou de la modélisation qui est faite.

2850

Donc, j'ose imaginer qu'on peut faire la même chose du côté de Brion. Parce qu'en fait, ce qu'on veut éviter, en proposant d'inclure l'ensemble du littoral de Brion, du secteur plage de Brion, c'est qu'on se retrouve avec une demande de changement qui, aujourd'hui, implique qu'on passe par le BAPE, et en passant, c'est une très bonne chose, c'est un exercice de consultation citoyen qui est extrêmement important, mais qui n'est quand même pas simple. Évidemment, c'est tout un processus qui faut être mis en place.

2855

Donc, on veut éviter qu'aujourd'hui on se prête à l'exercice, que l'ensemble des intervenants viennent présenter leurs points de vue et leurs suggestions, qu'il y ait des recommandations, que le gouvernement, le ou la ministre prenne position, et que dans 5 ans ou dans 10 ans, tout à coup, dû aux changements climatiques, que la plage qui est d'un côté aujourd'hui, se retrouve en partie de l'autre côté, et qu'on soit obligé de recommencer le même processus, pour les mêmes besoins.

2860

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous recherchez de la souplesse.

2865

M. JONATHAN LAPIERRE :

C'était le sens de mon propos.

2870

LA PRÉSIDENTE :

Et je vais juste relancer la balle à monsieur Bouchard. On vous a posé beaucoup de questions pour une modification de statut, mais combien que ça prendrait de temps de retirer la zone des plages tout simplement d'un statut de protection? Est-ce que ça se fait rapidement ou, justement, il y a plusieurs analyses qui doivent être faites?

2875

M. FRANCIS BOUCHARD :

Le défi est le même. C'est le même temps.

LA PRÉSIDENTE :

2880

Donc ça prend... d'établir un plan de conservation et tout ça?

M. FRANCIS BOUCHARD :

2885

Oui, on était...

LA PRÉSIDENTE :

2890

Même pour les portions qui seraient à exclure.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Effectivement. Les deux exercices peuvent se faire en parallèle, mais c'est un tout.

2895

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, ce n'est pas juste de faire un décret?

M. FRANCIS BOUCHARD :

2900

Même processus.

LA PRÉSIDENTE :

2905

O.K. Madame Forget?

LA COMMISSAIRE :

2910

J'aimerais ça, pour la même raison, si on ne peut pas refaire le même processus, est-ce que vous pourriez être plus précis sur la...ce que vous verriez comme limite? Par exemple, dans les zones de plage actuelles, donc là on a parlé des falaises, mais de l'autre côté, dans les zones de plage, est-ce qu'on parlerait de la ligne des hautes marées? Ou on voudrait aller vraiment sur le bord de la falaise?

2915

M. JONATHAN LAPIERRE :

2920 Ça pourrait être la ligne des hautes marées, ça pourrait être une suggestion. En fait, on
laisse la possibilité au ministère et aux experts du ministère de l'identifier ou de faire des
propositions. Nous, ce qu'on dit c'est, il faut avoir un maximum de flexibilité dans un contexte d'un
îlot, si on veut, qui est soumis aux intempéries, qui est soumis aux changements climatiques
comme l'archipel madelinot, donc c'est simplement ça qu'on souhaite soulever dans l'exemple
qu'on donne.

2925 **LA COMMISSAIRE :**

Mais est-ce que ça correspondrait à ce dont les chasseurs ont besoin? Par exemple, dans la
zone de plage actuelle, parce qu'hier on entendait que pour aller plus loin, en haut, de toute façon,
c'est exigeant...

2930

M. JONATHAN LAPIERRE :

Oui, absolument.

2935 **LA COMMISSAIRE :**

... donc ce n'est peut-être pas particulièrement intéressant. Évidemment, ce qu'on a entendu
avec Environnement Canada c'est qu'il y a tout l'aspect des oiseaux, à mesure qu'on monte, mais
bon, si on chassait là, en principe, on les verrait redescendre, parce qu'en ce moment, ils sont un
peu partout, mais est-ce que ça correspondrait à l'attente des chasseurs, selon vous, la ligne des
hautes marées?

2940

M. JONATHAN LAPIERRE :

2945 Je ne voudrais pas parler pour eux, je pense qu'ils sont très bien représentés, ils peuvent
parler, mais à notre sens à nous, ça pourrait être logique. Donc, c'est un peu ce que je disais tout à
l'heure, donc on va laisser le soin au ministère d'y réfléchir et de nous faire des propositions. Nous,
ce qu'on dit c'est qu'à cette étape-ci, c'est important de penser à long terme et lorsqu'on voudra
officialiser un changement, c'est que la réflexion qui nous aura conduits au changement tienne
2950 compte des besoins actuels, mais des besoins futurs aussi, dans un contexte d'érosion, dans un
contexte de changements climatiques.

LA COMMISSAIRE :

2955

Merci.

M. LA PRÉSIDENTE :

2960

Est-ce que votre argumentaire a fait l'objet d'une consultation publique?

JONATHAN LAPIERRE :

2965

En fait, nous, la façon dont on fonctionne à la MRC, donc à partir du moment, lorsqu'on est saisis d'une demande qui, dans un premier temps, a fait l'objet d'une pétition largement médiatisée et publicisée et qu'elle a été signée, non pas par des organismes, mais par des citoyens, citoyennes, nous, à partir de ce moment-là, la Communauté maritime, l'instance politique est très légitimée d'intervenir.

2970

Par la suite, juste pour arriver, pour répondre à votre question, vous résumer le processus, à partir de ce moment-là, lorsque le Conseil municipal de la Communauté maritime décide d'en faire une priorité, bien, évidemment, on va, comme on dit, tester la température de l'eau auprès du gouvernement du Québec.

2975

Donc, c'est les premières étapes qu'on a franchies pour voir, bon, est-ce qu'il y a une ouverture, est-ce que c'est possible d'en discuter, est-ce qu'il y a des alternatives. Donc, on a étudié les différentes pistes de solution possible pour ensuite faire une très large consultation auprès des différents associations, intervenants et partenaires socioéconomiques de notre communauté.

2980

À l'échelle des Îles, on s'est ramassé une trentaine, une quarantaine d'intervenants autour d'une table pour déterminer une position de communauté. Lorsque je parle d'intervenants, on a les groupes environnementaux que vous avez eu la chance d'entendre hier, on parle de comité Zip, Attention Fragiles, la Société de conservation des Îles, on fait référence, par exemple, à des biologistes à titre personnel qui étaient là, on a les instances gouvernementales, les chasseurs, les pêcheurs, bref tout ce qui grouille et grenouille dans la Communauté des Îles-de-la-Madeleine est présent à cet exercice-là.

2985

2990

La réponse, par la suite, du milieu, de notre milieu, a été contenue dans un mémoire, dans des propositions que nous avons transférées au ministère, donc dans l'évolution du processus, pour valider, pour voir avec eux, est-ce qu'on poursuit dans la discussion ou il y a une fermeture directement? Et on a constaté une très grande collaboration, d'abord et avant tout, que je tiens à

2995 souligner, et une très belle ouverture, ce qu'on n'avait peut-être pas connu par le passé. Donc, on a vu rapidement qu'on pouvait être en mode solution. Et la réponse du gouvernement du Québec ou du ministère a été ce qui se passe aujourd'hui et depuis hier, un BAPE.

3000 Pour nous, à partir du moment qu'il y a un BAPE qui est décrété, la consultation citoyenne et populaire, elle se passe ici et c'est ici qu'est l'instance démocratique citoyenne, neutre, également, dans le dossier. Parce que comprenez, nous, on a, si j'ai un préjugé favorable, évidemment, si on mène notre propre consultation, on ne veut pas non plus que l'instance gouvernementale nous dise : bien, vous avez influencé les gens qui ont participé.

3005 Donc, pour nous, la consultation, bien, en fait, c'est vous qui la faites et nous, on vient parler au nom des 13 000 Madelinots que je représente de par ma fonction, et les autres citoyens, citoyennes sont ici présents et les organisations et, depuis hier, j'entends des gens qui, dans leurs mots à eux ou dans leur vision à eux, font des propositions ou des suggestions qui vont à peu près toutes dans le même sens, à quelque petite nuance près, sur la forme qu'une consultation publique peut prendre ou non.

3010 **LA PRÉSIDENTE :**

3015 Est-ce que je peux vous faire réagir, Monsieur Bouchard, sur la proposition de monsieur Lapierre de, tout le tour de la réserve, de l'exclure pour justement permettre une certaine souplesse, pour faire face à l'évolution des changements climatiques, est-ce que c'est quelque chose que votre ministère envisagerait?

M. FRANCIS BOUCHARD :

3020 Je dois avouer qu'on n'avait jamais pensé à l'ensemble du pourtour de l'Île lors de nos discussions au printemps, on n'avait pas été aussi loin que ça dans notre réflexion, mais je pense que ça vaut la peine d'être envisagé, effectivement. Donc, ça mérite réflexion.

LA PRÉSIDENTE :

3025 O.K. Merci. Merci beaucoup, Monsieur Lapierre.

M. JONATHAN LAPIERRE :

3030 Plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que tu n'as pas d'autres... non? Alors, merci beaucoup.

3035

**PRÉSENTATION DE MICHEL GILBERT
PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

3040

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais maintenant, des gens qui ont été très patients, le ministère de Pêches et Océans Canada de nous faire une présentation sur le portrait de la population du phoque gris, s'il vous plaît.

3045

Alors c'est Monsieur Gilbert? Oui?

M. MICHEL GILBERT :

3050

Bonjour à tous les membres de la commission, les gens de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, les personnes-ressources, les ministères qui sont représentés ici puis au public des Îles-de-la-Madeleine, moi, je me présente, mon nom est Michel Gilbert, je suis directeur du Programme de sciences pélagiques et écosystémiques à Pêches et Océan Canada, à l'institut Maurice Lamontagne.

3055

Je fais cette présentation-ci au nom de monsieur Mike Hammill, le docteur Mike Hammill qui est notre expert attiré sur les phoques dans le golfe Saint-Laurent puis sur la côte Atlantique. Par conséquent, je ne me prétendrai pas ici être un expert sur le phoque, je vous présente des informations qui, essentiellement, proviennent des travaux du docteur Mike Hammill, c'est d'ailleurs lui qui a monté l'essentiel de la présentation. Par contre, s'il y a des questions très spécifiques auxquelles moi je ne peux pas répondre, je suis en contact direct avec lui, puis je peux avoir des réponses assez rapidement.

3060

Alors, au niveau de la présentation, je vais d'abord vous parler brièvement de la répartition puis de la structure de la population. On va aborder brièvement aussi les caractéristiques biologiques et écologiques et évidemment il y a plusieurs affirmations, plusieurs informations qui ont déjà été communiquées à la commission par les différents intervenants depuis hier. Je risque de répéter une partie de ces informations-là, mais pour la fluidité de la présentation puis aussi à titre de validation des informations qui ont été fournies, je vais quand même les donner.

3065

3070

3075 Je vais vous parler aussi un petit peu plus en détail de l'évolution de la population de phoques gris dans le golfe du Saint-Laurent puis dans la côte Atlantique. On va aborder les questions de changement dans l'abondance, les changements dans l'habitat, essentiellement au niveau de la mise bas. On va regarder aussi les nouveaux sites de mise bas depuis les années 90, on va parler aussi un petit peu du cas de l'Île-Brion, puis je vais peut-être résumer le tout avec les facteurs expliquant les changements dans la population qui ont été observés plus récemment.

3080 On va aborder aussi la question du déplacement du phoque gris, parce que ça a quand même certaines implications pour comment on gère cette population-là, puis je vais aborder finalement les dernières questions du régime alimentaire du phoque gris, parce qu'on en a parlé aussi abondamment, quels sont les impacts de la population sur la pêche, mais aussi les autres impacts sur l'écosystème marin du golfe du Saint-Laurent.

3085 Alors, pour la population de phoques gris, il y a plusieurs noms qui sont donnés au phoque gris, on en entend plusieurs. Celui-là, je ne le connaissais pas, c'est le cochon de mer à nez fourchu. Je ne sais pas si ça dit quelque chose aux gens qui sont présents ici, dans la salle, mais aussi on appelle aussi cette espèce-là tête de cheval, parce que c'est vraiment apparenté à une tête de cheval, et le nom anglais Grey Seal et Horse Head.

3090 On parle, entre autres d'une seule population qui serait répartie entre le Labrador puis le Massachusetts, aux États-Unis. Mais à l'intérieur de cette population-là, on retrouve deux unités de gestion qu'on gère, communes, mais on reconnaît la présence de deux groupes distincts, mais qui font partie de la même population, soit le groupe qui est dans le golfe du Saint-Laurent et la partie de la population qui est sur le plateau néo-écossais.

3095 En termes de biologie, d'écologie du phoque gris, la reproduction, la mise bas, comme ça a été mentionné à plusieurs reprises, la mise bas se fait généralement entre décembre et février, ça se fait sur terre ou sur le couvert de glace – je vais aborder un petit peu plus en détail ces questions-là plus loin. La durée de l'allaitement des jeunes est d'environ 18 jours, mais une des caractéristiques importantes de la population, c'est un dimorphisme sexuel important, la femelle ne pèse que 250 kilogrammes, alors que le mâle peut peser jusqu'à 400 kilogrammes.

3100 Au niveau de l'écologie, c'est une alimentation qui est principalement composée de poissons pélagiques et démersaux. Encore une fois, ça a été mentionné à plusieurs reprises, au niveau des démersaux, qu'on appelle les poissons de fond aussi, on parle surtout des poissons plats puis des gadidés, dont la morue. C'est une espèce qui est côtière, qui vit généralement à moins de 100 kilomètres des côtes. C'est une espèce qui préfère les zones peu profondes, habituellement, de moins de 200 mètres de profondeur, mais ils peuvent plonger à des plus grandes profondeurs, mais rarement à plus de 400 mètres de profondeur.

3110 Au niveau de la population, comme ça a été mentionné également, depuis quelques années, on a une augmentation exponentielle de la population au cours des dernières décennies. La population est maintenant, puis ça, c'est le dernier estimé qui a été fourni en 2016 à la gestion, la population serait estimée à environ à 425 000 individus. Avec un intervalle de confiance qui donne un peu une marge d'erreur sur les estimées de la population qui peuvent varier de 260 000 aller jusqu'à 578 000 individus en 2016.

3115 C'est une espèce qui était abondamment chassée au 17e puis au 18e siècle, selon les anecdotes, évidemment, puis les relevés historiques, mais à la fin du 19e siècle ou au début du 20e siècle, on avait des observations d'individus, mais c'était trop rare pour soutenir une chasse, là évidemment, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

3120 Dans la zone atlantique, la répartition de la population est comme suit : avant les années 80, la majorité de la population était présente dans le golfe du Saint-Laurent; on la retrouvait essentiellement dans le golfe. Mais maintenant, en 2016, selon le dernier relevé, on avait 90 % de la population qui proviendrait du plateau néo-écossais, puis 10 % du golfe du Saint-Laurent. Si vous regardez les chiffres sur l'écran, on parle de l'évolution de la population, vous voyez que la population a augmenté considérablement depuis le début des années 90, puis sur le plateau néo-écossais, on parle d'à peu près 380 000 individus, avec une variation de 234 000 à 517 000, alors que dans le golfe, on parle plus de 40 000 individus avec un intervalle de 29 600 à 61 000. Il y a une erreur sur la présentation ici, c'est 61 000 individus.

3130 Les changements dans l'habitat du phoque gris. Alors, on parle surtout ici des sites de naissance. Ce que vous voyez à l'écran, ici, les barres bleues, ça indique les écarts par rapport à la moyenne du couvert de glace dans le golfe du Saint-Laurent depuis la fin des années 60. Alors, quand on a une barre du côté positif, ça veut dire qu'on a du couvert de glace qui est supérieur à la moyenne, alors qu'une bande bleue négative vers le bas, ça nous indique un couvert de glace qui est inférieur à la moyenne. Alors, ça se voit très clairement que depuis à peu près le milieu des années 80, les conditions de glace dans le golfe Saint-Laurent ont changé considérablement, puis on a de moins en moins de glace dans le golfe.

3140 Parallèlement à ça, si vous voyez la courbe avec les points rouges, c'est une courbe qui indique la proportion de mises bas qui se faisaient sur couvert de glace, par rapport aux sites terrestres. Alors, ce que vous voyez, c'est que parallèlement à la chute des conditions de glace, la population a commencé à mettre bas sur des sites terrestres plutôt que sur des sites de glace.

3145 Alors, ce qu'on voit ici maintenant en 2016, c'est qu'on notait qu'il y avait à peu près la totalité des mises bas qui étaient observées sur des sites terrestres plutôt que sur la glace.

3150 Ça fait qu'il y a eu un changement considérable, aussi, dans le comportement de la population au niveau de la mise bas, qui est en partie lié aux conditions environnementales qui changent dans le golfe du Saint-Laurent puis sur le plateau, évidemment, dans l'Atlantique également.

3155 Les sites de reproduction maintenant, parallèlement à ça, les sites de reproduction dans le golfe, on a commencé à en voir apparaître depuis les années 90. J'en ai noté quelques-uns ici, la plupart des points rouges, ce sont des sites de reproduction connus. J'ai mentionné quelques exemples, l'île d'Anticosti a commencé à être fréquentée plus en 2007, l'Île-Brion, on parle de 2010, ça a été mentionné également à plusieurs reprises, certaines îles sur la côte Atlantique puis dans le sud du golfe, par exemple, les îles Margaree, Henry et Pictou ont commencé à être colonisées à la fin des années 90 puis jusqu'en 2007.

3160 Quand on compare les différents sites de reproduction, maintenant, qui sont connus sur les différentes îles, je fournis quelques chiffres, je n'irai pas dans le détail de ces chiffres-là. Ce qui est important de voir, c'est que Sable Island, qui est une île complètement au sud-est de la Nouvelle-Écosse, c'est le principal site de reproduction avec plus de 250 000 individus qui vont mettre bas à cet endroit-là.

3170 Dans le golfe du Saint-Laurent, les sites qui sont notables, on a évidemment l'île de Pictou, qui a été mentionnée aussi, où on a 15 000 individus, ça se trouve à être à peu près le tiers de la population, puis quand on regarde l'Île-Brion qui est un petit peu plus bas, on parle d'environ, en 2016, encore une fois, d'environ 4 300, 4 400 individus, et comme le chiffre a été mentionné hier aussi, on parlait de 1 500 jeunes chiots qui avaient été dénombrés en 2016, dans ce secteur-là.

3175 Les autres sites, dans le golfe du Saint-Laurent, comme, par exemple Anticosti, ce sont des sites qui sont plus marginaux, l'Île du Corps-Mort aussi est un site relativement marginal, on parle de 270 individus.

3180 Le site de reproduction, dans le golfe du Saint-Laurent, les naissances à l'Île-Brion, ça a été mentionné, on parlait en 2010 de moins de 50 naissances, puis là, on est rendu à 1 500. Puis là, il y a un chiffre qui a été circulé à quelques reprises de 3 000 en 2018. J'ai parlé au docteur Hammill, c'est un chiffre qui, bon, on ne le nie pas, évidemment, mais il le voit beaucoup plus comme étant la limite supérieure du nombre de naissances, là, comme nombre de naissances moyennes. Mais évidemment, on est en cours d'évaluation de la population, il y a des chiffres qui vont sortir éventuellement pour faire une mise à jour de cette évaluation-là, probablement d'ici 2020, où on va fournir des chiffres qui sont beaucoup plus précis par rapport à ceux qu'on a qui datent de 2016.

3185

3190 Puis la raison, une des raisons principales pourquoi on a une présence plus abondante des phoques à l'Île-Brion, c'est qu'au début des années 90, l'Île-Brion, avec les conditions de glace, était relativement inaccessible pour les phoques. Mais avec la diminution du couvert de glace, les secteurs des plages des îles de l'Île-Brion sont devenus de plus en plus accessibles et c'est pour ça, probablement une des bonnes raisons pour lesquelles on trouve beaucoup plus de phoques gris aujourd'hui à l'Île-Brion que dans les années 90.

3195 Pourquoi la population de phoques gris a augmenté? Évidemment, il y a plusieurs raisons, ça a été évoqué, les diminutions de la chasse, avec tous les enjeux qui ont été fortement médiatisés dans les années 70, l'augmentation des efforts de protection des phoques, mais aussi, on a la question de l'absence de présence humaine et de dérangement sur les îles du golfe Saint-Laurent qui favorise l'établissement de nouvelles colonies puis de sites de reproduction, puis l'Île-Brion en est un de ceux-là.

3200 On a une augmentation aussi de l'utilisation des sites de mise bas terrestres qui sont beaucoup plus stables par rapport aux conditions de glace, ce qui entraîne une diminution de la mortalité des nouveau-nés, ce qui favorise une augmentation accrue de la population. Puis, évidemment, il y a des raisons qu'on appelle écosystémiques, il y a des déclinés qu'on croit s'être produits au niveau des prédateurs, comme, par exemple, les épaulards et les requins. Il y avait des requins, dans le golfe du Saint-Laurent, il y en a beaucoup moins qu'il y en avait, c'était un prédateur des phoques, puis aussi, on a un déclin dans les compétiteurs pour la nourriture, oui, le phoque se nourrit de morue, mais aussi, le phoque est en compétition avec la morue pour une partie du régime alimentaire, donc la disparition de la morue, en quelque part, favorise le phoque dans une certaine mesure.

3210 Les déplacements du phoque gris, ce que vous voyez à l'écran, c'est un peu l'exemple d'émetteurs qui sont mis, Gislain Cyr en a parlé hier, ce sont des émetteurs satellites qui sont installés sur les phoques pour suivre leur déplacement. On enregistre aussi la température de l'eau, les profondeurs de plongée, et cetera, ça fait qu'il y a toutes sortes d'informations scientifiques très intéressantes qui sont tirées de ces émetteurs-là.

3220 Alors, il y a des émetteurs qui ont été déployés sur des individus, vous avez des images, d'ailleurs ça se faisait en collaboration avec la Communauté de chasseurs des Îles-de-la-Madeleine. Alors, ça, c'est un exemple d'installation d'émetteurs qui ont été mis durant la période estivale. Les individus ont été marqués à l'Île-Brion, ça fait que ce que vous voyez ici, ce n'est peut-être pas aussi clair que si on le voyait à une meilleure échelle, mais généralement, la majorité des individus, je crois qu'il y en avait sept ou huit qui avaient été marqués dans cette zone-là, la majorité des individus reste au niveau des Îles-de-la-Madeleine, autour des Îles-de-la-Madeleine.

3225 Par contre, il y a quelques individus qui peuvent se déplacer sur des beaucoup plus grandes distances, par exemple, un individu qui a été suivi en vert, qui s'est déplacé jusqu'à la basse Côte-Nord, puis il y en a une autre série d'individus qui se sont déplacés jusqu'à la Côte Est du Nouveau-Brunswick

3230 En hiver, il y a des déplacements aussi qui sont relativement importants. Ça, c'est des phoques qui avaient été marqués à l'île Hay, qui est juste au nord de l'Île-du-Cap-Breton, on avait marqué 10 individus, puis là, vous voyez qu'en hiver, les déplacements sont beaucoup plus importants. Il y a des individus qui peuvent se déplacer jusqu'à Sable Island, puis au large du plateau continental Atlantique, alors que d'autres individus vont venir dans le golfe.

3235 Ce que tout ça nous dit, c'est que oui, à peu près 90 % de la population dans le golfe qui est la population qui est sur le plateau néo-écossais. Par contre, il y a des déplacements, puis il y a des échanges significatifs qui se font entre le plateau néo-écossais puis le golfe du Saint-Laurent. Par exemple, on a dénoté un nombre de 3 000 individus sur l'Île-Brion durant l'hiver, mais probablement que durant l'été, puis il y a des évidences qui tendent à le suggérer, qu'il y a beaucoup plus de phoques gris durant l'été dans le golfe du Saint-Laurent qu'il y en a pendant l'hiver.

3240 Ça fait qu'il y a des échanges qui se font. Nos équipes, le docteur Hammill travaille encore à essayer de mieux comprendre ces échanges-là puis à essayer de les caractériser pour mieux comprendre un peu la dynamique de population, puis les échanges entre les groupes d'individus qui se retrouvent sur le plateau néo-écossais puis dans le golfe du Saint-Laurent.

3245 Au niveau de la diète, ça, c'est un exemple qui vient de prises d'échantillons qui ont été faites au niveau du détroit de Cabot, à l'île de Saint-Paul. Il y a des différences dans le régime alimentaire entre les mâles et les femelles, on ne voit pas très bien les proies qui sont complètement à gauche, mais on parle de la morue, du hareng, des poissons plats, du lançon et de la merluche. Généralement, la morue est quand même une portion significative du régime alimentaire des phoques, malgré que les mâles en consomment beaucoup plus que les femelles.

3250 Puis aussi, les poissons plats sont une proportion très, très importante, comme le lançon, mais qui est consommé beaucoup plus par les femelles que par les mâles.

3255 Le graphique à droite, ça vous donne un peu l'étendue des tailles des proies des phoques. Puis ce que ce graphique-là vous dit, c'est qu'évidemment, les mâles étant plus gros, ils ont tendance à se nourrir de proies qui sont beaucoup plus grosses que les femelles. Puis aussi, durant l'hiver, il y a des changements aussi dans la taille des proies. Durant l'hiver, les proies vont être de plus grande dimension que pendant l'été. Puis un phoque peu évidemment, oui, il peut manger une morue de 75 centimètres.

3260

3265

Puis en comparaison, évidemment, le phoque – la ligne en rouge, ça vous donne un peu les indices d'abondance qu'on avait pour les gammes de tailles qui viennent de nos missions d'échantillonnage, ça vous dit que le phoque, par exemple, ne tient pas nécessairement compte de l'abondance, il peut préférer certaines proies par rapport à d'autres, puis certaines gammes de tailles plus importantes que ce qui est à... ça fait qu'il va chercher vraiment ce qui est bénéfique pour lui, puis c'est probablement les plus gros individus.

3270

Le régime alimentaire aussi va varier d'une période à l'autre. À l'automne 2010, on avait 38 % du régime alimentaire aux Îles-de-la-Madeleine, des phoques qui ont été capturés aux Îles-de-la-Madeleine, qui était de 38 %, alors qu'on avait des morues qui composaient à peu près 31 % du régime alimentaire. Mais ça peut changer.

3275

L'autre graphique, qui donne à l'automne 2011, la morue – cod en anglais – dans les individus qui avaient été échantillonnés, on parlait plus d'autour de 10 %. Ça fait que ça a quand même certaines variations, mais essentiellement, ce sont toujours essentiellement les mêmes groupes d'espèces, soit en majorité le lançon, les poissons plats, puis la morue.

3280

Il y a plusieurs informations qui ont été faites depuis hier aussi à l'effet que le phoque se nourrirait de harengs et de maquereaux. On n'a pas les évidences aujourd'hui, mais évidemment, ces populations-là, le maquereau et le hareng, ne sont pas à des niveaux d'abondance qu'on avait dans les années 80 ou dans les années 90, mais on n'a malheureusement pas d'information sur le régime alimentaire des phoques gris à l'époque. Ça fait qu'on ne peut pas vraiment statuer si le phoque gris s'alimentait effectivement de maquereau ou de hareng quand il était en forte abondance.

3285

3290

Les impacts de la prédation par le phoque gris sur la pêche, évidemment, on en a mentionné plusieurs, mais évidemment peut-être le plus gros impact qui est ressorti des différentes analyses qu'on a faites depuis quelques années, c'est que le phoque gris limiterait effectivement le rétablissement de la morue dans le sud du golfe. Il est estimé que les phoques gris consommeraient entre 4 500 puis 20 000 tonnes de morue par année, ce qui représente jusqu'à 50 % de la mortalité naturelle qui a été évaluée pour cette espèce-là dans la région.

3295

La prédation par le phoque gris représente aussi un facteur important de la mortalité naturelle d'autres espèces, comme la raie tachetée puis la merluche qui sont des espèces à fort risque d'éradication dans le golfe.

3300

Puis on notait aussi, nos scientifiques ont noté des changements dans les patrons de distribution de la morue dans le sud du golfe, de la raie tachetée, puis de la merluche, puis ça serait en réponse, puis à la présence des phoques gris, accrue, puis ça serait simplement pour

essayer de diminuer le risque de prédation par le phoque gris. Ça fait qu'il y a des changements de distribution aussi chez ces espèces-là en réponse à la présence du phoque gris.

3305

Puis, finalement, le phoque gris constitue le facteur, oui, ça constitue le facteur le plus important pour limiter le rétablissement de la morue dans le sud du golfe. Selon les conditions qu'on observe actuellement, la morue va probablement disparaître de cette région en l'absence d'une réduction dans l'abondance du phoque gris, puis ça, c'est une étude qui est sous presse actuellement, qui va être publiée, qui le démontre.

3310

Si on regarde les autres impacts du phoque gris sur l'écosystème, il a été mentionné la prédation sur le marsouin commun et sur le phoque commun qui sont d'autres espèces de mammifères marins qui sont présentes. Il y a un autre, puis il y a un rapport du CIEM, le Conseil international pour l'exploration de la mer, sur lequel vous avez le lien là, qui fait état de cette prédation-là. Les dommages causés aux engins de pêche, évidemment on en a parlé aussi abondamment, les empêtements dans les engins de pêche, l'alimentation sur les appâts présents dans les engins de pêche, puis aussi, ce qu'on a mentionné ici hier comme étant la déprédation, c'est-à-dire les phoques qui s'alimentent directement sur les captures qui sont visées par les pêcheurs.

3315

3320

On a parlé aussi, on a évoqué hier la question de la transmission de parasites à la morue. Il y a une étude qui l'a démontré clairement, que la morue et le phoque gris sont étroitement liés dans le cadre de la transmission de certains parasites, puis que c'est un impact qui pourrait augmenter, non seulement avec l'augmentation de l'abondance du phoque gris, mais aussi avec le réchauffement de la température de l'eau.

3325

Ça fait le tour de ma présentation. Merci beaucoup.

3330

LA PRÉSIDENTE :

Soyez assuré qu'on a des questions. Est-ce que, dans un premier temps, vous avez parlé des changements climatiques qui font en sorte que justement l'aire glaciale, elle est diminuée. On a lu évidemment beaucoup là-dessus, est-ce que le réchauffement de l'eau serait un facteur qui ferait en sorte que la population pourrait se déplacer dans les années à venir? Le phoque gris, bien évidemment.

3335

M. MICHEL GILBERT :

Je vais répondre comme ça, la température de l'eau est reconnue comme un des éléments, un des facteurs physiques dans l'écosystème qui influence le plus la distribution des espèces.

3340

Toutes les espèces ont des limites thermales à l'intérieur desquelles elles ont une activité maximum. Le phoque gris n'est pas différent de ça. Oui, la distribution peut changer avec le temps en raison du réchauffement de la température.

3345

Est-ce que les changements d'abondance qu'on observe depuis le début des années 90 sont liés à la température? Je ne pense pas qu'on soit en mesure de répondre à la question, parce qu'il y a d'autres facteurs qui interviennent aussi, puis c'est extrêmement difficile de départager le rôle des différents facteurs. Les changements dans la distribution des proies, les changements dans les conditions de glace, et cetera, et cetera, ce sont tous des facteurs qui jouent un peu de la même façon, puis c'est difficile de départager quel est l'effet de la température par rapport aux autres effets des changements climatiques. Mais certainement que oui, effectivement, les changements climatiques peuvent avoir un effet sur la distribution des différentes espèces, dont le phoque gris.

3350

3355

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous avez fait un portrait de la population, est-ce qu'on se retrouverait en – est-ce que vous, le ministère, êtes prêt à dire aujourd'hui qu'on est en surpopulation de phoque gris?

3360

M. MICHEL GILBERT :

Je vais m'abstenir de répondre à cette question-là. D'un point de vue scientifique, on ne peut pas dire qu'on a une surpopulation d'une population. On a une population qui est supérieure à ce qui a été observé dans les niveaux historiques. Est-ce que c'est un nouvel équilibre qui s'installe dans les écosystèmes en réponse aux changements climatiques, et cetera, puis différents... l'abandon de la chasse puis, et cetera? Peut-être. Mais on n'est pas en mesure, d'un point de vue scientifique, de dire qu'on fait face ici à une surpopulation, mais certainement une population qui a un effet important sur l'écosystème.

3365

3370

LA PRÉSIDENTE :

Et par rapport à l'Île-Brion, est-ce que vous pensez que la capacité de charge de l'Île-Brion, on est en train de l'atteindre?

3375

M. MICHEL GILBERT :

Bien vous avez vu les chiffres qui sont évoqués depuis hier, ça continue à augmenter, est-ce qu'on va atteindre une capacité maximum de l'Île-Brion? Évidemment, il y a une surface maximale de plage, ça fait qu'on ne peut pas avoir plus de phoques qu'on a de plage, évidemment, mais à

3380

3385 l'heure actuelle, il n'y a pas de signes dans les données qui disent que la population se stabilise, pour l'instant. Mais l'augmentation est beaucoup plus importante, comme je l'ai mentionné au début, l'augmentation est beaucoup plus importante sur le plateau néo-écossais, on est rendus à près de 400 000 individus, alors que dans le golfe, on est à peu près à 10 % de ça, là. Mais l'augmentation se fait encore dans le golfe, mais pas aussi exponentielle qu'on l'a observée dans le plateau néo-écossais.

LA PRÉSIDENTE :

3390 Madame Forget?

LA COMMISSAIRE :

3395 À cet égard, il y a plusieurs colonies, vous avez bien montré qu'il y a plusieurs colonies, est-ce que vous avez été capables d'accéder à l'information de, justement, qu'est-ce que 250 000 phoques font sur Sable Island? Comment Sable Island arrive à préserver son intégrité écologique, il y a aussi le Hay Island qui fait partie de l'archipel de...

M. MICHEL GILBERT :

3400 Bien, on n'a pas, je ne peux pas vous dire qu'est-ce qui fait qu'on a plus que 250 000 individus qui vont à Sable Island, mais il n'en reste pas moins que c'est une île beaucoup plus isolée, qui est directement sur le plateau continental, ça fait que, puis c'est un endroit qui est très, très, très peu visité par les populations humaines, là. Ça fait que c'est probablement un endroit qui est très, très propice à la présence du phoque, c'est probablement, je pense, si je me souviens bien, c'est une des seules îles qui se retrouve au large sur le plateau continental, donc est-ce que tout ça fait en sorte qu'on a beaucoup plus de phoques sur cette île-là qu'on en a ailleurs sur la côte Atlantique? Possiblement, mais ça, je pourrai demander au docteur Hammill, voir s'il a des éléments de réponse à cette question-là.

LA COMMISSAIRE :

3415 Mais est-ce qu'il y a des gens, au MPO, qui analysent, comme, dans le fond, le compromis entre l'intégrité écologique d'une île et la population croissante du phoque? Parce que c'est un peu ça.

M. MICHEL GILBERT :

3420 Non, puis ça, comme je vous ai mentionné hier, évidemment, il y a toujours une complexité
des mandats puis des responsabilités des ministères puis des paliers gouvernementaux. À Pêches
et Océans Canada, nos responsabilités, c'est vraiment de gérer les espèces marines en lien avec
la gestion des écosystèmes. Donc, on est très impliqués dans les impacts du phoque sur
3425 l'écosystème marin, en tant que tel. Mais sur les écosystèmes terrestres, l'intégrité des îles, c'est
un mandat qui n'est pas du ressort de Pêches et Océans.

On peut collaborer avec les instances gouvernementales qui ont ces responsabilités-là, dans
le sens où on peut, nous autres, collaborer à des projets de recherche qui vont examiner la
présence des phoques et ces choses-là et aider à échantillonner, donner un soutien sur comment
3430 échantillonner puis voir à évaluer les impacts, mais ça ne fait pas partie de nos mandats et
responsabilités pour voir l'intégrité écologique des milieux terrestres où ces phoques-là.

LA COMMISSAIRE :

3435 Mais dans le cadre de votre responsabilité à déterminer des quotas de chasse pour le
phoque gris, est-ce que la situation de l'Île-Brion, comment ils vont déterminer le nombre possible à
chasser là, parce qu'en ce moment, je crois qu'il n'y a pas de zonage?

M. MICHEL GILBERT :

3440 Les quotas ne sont pas établis pour les différents... puis monsieur Arseneau pourrait vous
donner plus de détails là-dessus, mais les quotas sont établis pour l'ensemble de la population.
Les quotas n'ont pas été établis pour les différentes colonies dans différents sites. C'est l'ensemble
de la population pour laquelle il y a un quota.

3445

LA COMMISSAIRE :

Donc, en principe, on pourrait chasser l'ensemble des phoques de l'Île-Brion? En principe.

3450 **M. MICHEL GILBERT :**

En principe, théoriquement, oui.

LA COMMISSAIRE :

3455

À ce stade-ci de la législation.

M. MICHEL GILBERT :

Oui.

3460

LA COMMISSAIRE :

O.K.

3465

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, lorsqu'on a une grande population dans un secteur restreint, est-ce que vous avez des analyses qui parlent, par exemple, parce que là, ils chassent pour la même ressource, pour se nourrir, donc le comportement change, est-ce qu'il y a des maladies? Est-ce que sur ce territoire restreint là, la population fait en sorte qu'ils se dégradent?

3470

M. MICHEL GILBERT :

On n'a pas, on a déjà eu certaines informations sur l'incidence des différents parasites chez le phoque, puis évidemment chez la morue aussi, on ne recueille plus cette information-là, en partie suite au déclin de la morue, puis aussi à l'abandon de cette expertise-là qu'on avait autrefois, à Pêches et Océan Canada. Actuellement, on ne mène pas de travaux sur la question de l'incidence parasitaire qui est liée à l'abondance du phoque, mais il y a des études qui ont déjà été faites à ce sujet-là.

3475

3480

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Puis outre l'incidence parasitaire, il y a une certaine cruauté qui s'installe entre eux, parce qu'ils chassent la même ressource puis elle est limitée, si je comprends bien, puis il y a un grand nombre. Donc, est-ce que c'est quelque chose que vous regardez aussi pour essayer de contrôler certaines populations, pour que ça soit, je ne veux pas utiliser le mot cruel, mais entre eux, cette population-là, c'est une question de survivance, là.

3485

M. MICHEL GILBERT :

Le support scientifique qui est donné à Pêches et Océans Canada pour l'évaluation des phoques s'est essentiellement tourné autour de l'évolution des populations comme telles. On ne fait pas d'étude comportementale, à savoir comment les individus réagissent l'un envers l'autre. Mais, évidemment, ils sont en colonie, ça fait qu'ils sont, dans une certaine mesure, capables de

3490

3495 s'endurer, dans une certaine mesure. Maintenant, un trop proche de l'autre, c'est une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

3500 Vous avez mentionné qu'il y avait une étude sous presse qui indiquait que, justement, il n'y aurait pas de possibilité de rétablir la morue sans un contrôle du phoque, de la population de phoques, alors est-ce que vous êtes... comment est-ce que vous allez ajuster, à ce moment-là, vos initiatives pour permettre le rétablissement de la morue? Là, vous avez mentionné également que la morue va probablement se... elle s'est déplacée?

3505

M. MICHEL GILBERT :

3510 Oui. C'est un avis scientifique qui a été donné, maintenant, je vais laisser monsieur Arseneau répondre à cette question-là qui émane plus des aspects gestionnels, si on veut, au MPO, pour la population puis les différentes activités de chasse.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, alors Monsieur Arseneau?

3515

M. CÉDRIC ARSENEAU :

3520 Alors, la question du, est-ce qu'on devrait assister à – j'ai juste le mot anglais, un cull... la question de faire une activité directe qui vise la réduction de la population a déjà été discutée dans le passé. On entendait monsieur Déraspe, d'ailleurs, rappeler qu'une publication du CCRH avait recommandé de prendre une action de cette nature-là, mais pour l'instant, avec les informations qu'on avait et les démarches qu'on souhaitait mettre en place, il n'y avait pas d'action directe qui avait été prise pour prendre des actions de chasse pour réduire la population directement.

3525 Donc, entre autres, la question du comment procéderons-nous pour fixer les TAC. Ce qu'on a comme outils présentement, c'est des modèles de population qu'on utilise et on va faire une approche de précaution, entre autres, pour établir les niveaux de référence qu'on va utiliser pour faire des captures.

3530 Donc, si on regarde les réflexions que Mike, entre autres, a utilisées pour fixer le TAC, c'est à savoir, quelle est la probabilité que nos captures vont nous permettre de descendre en bas du N-70, qui est comme la population maximale observée. Il ne faut pas tomber en deçà du N-70 avec notre taux de capture. Donc, pour l'instant, quand on fixe nos taux de capture, l'idée est de

3535

conserver des populations à des niveaux durables et non pas encore de réduire la population de façon significative.

LA PRÉSIDENTE :

3540

Juste expliquer pour toute l'approche de précaution.

M. CÉDRIC ARSENEAU :

3545

Oui, l'approche de précaution c'est, dans le fond, quand on analyse le modèle de population, on va établir des niveaux de référence historique pour qualifier l'état de la population. Donc, quand on dit – là, j'ai moyenne 70 dans la tête, c'est la population maximale observée étant le chiffre qui est notre niveau de référence supérieur. Dans le cas de la fixation du TAC, on essaie de prévoir des taux de capture qui vont nous permettre de rester au-dessus de 70 % de la population maximale observée.

3550

LA PRÉSIDENTE :

Madame Forget?

LA COMMISSAIRE :

3555

Je voulais savoir, il y a un plan de récolte qui doit être remis, lorsqu'il demande un permis de chasse? On peut revenir là-dessus dans l'autre sujet.

LA PRÉSIDENTE :

3560

Oui, je vois le temps passer, je pense que votre deuxième présentation va probablement être ce soir, parce qu'on a encore des questions par rapport au contrôle de la population, si vous me permettez.

3565

J'ai lu, dans la quantité de documents, qu'à un certain moment donné, il y a eu une chasse expérimentale qui a eu lieu sur l'île de Sable, Sable Island, et qu'à ce moment-là, suite à cette chasse expérimentale qui avait été permise, il y a eu un exode massif de ces phoques-là. Est-ce que vous avez quelque chose que vous vous rappelez? Je pense que c'était en 95.

3570 **M. MICHEL GILBERT :**

Dans les facteurs qui ont été soulevés par monsieur Hammill pour expliquer l'augmentation de la population de phoques gris, c'est qu'ils ont eu accès à des îles qui étaient très, très peu fréquentées par les humains puis depuis, évidemment, les années 90, on en a entendu parler depuis hier, c'est le cas de l'Île-Brion. Ça fait que ça donne, la disparition des conditions de glace puis les mouvements du phoque gris leur donnent des accès à des sites pour l'établissement de colonie qui sont relativement isolés.

3575

3580

Ça fait qu'on peut penser que si effectivement on recommence à fréquenter des secteurs de façon intensive sur une présence humaine, on peut présumer que ça peut entraîner un changement aussi dans la répartition des colonies. Est-ce que ça veut dire que les phoques vont complètement disparaître de l'Île-Brion si on commence à remettre les pieds là-bas de façon intensive? Je pense qu'il y a une marge, mais c'est sûr, puis les gens l'ont soulevé hier, les phoques, c'est quand même des individus, c'est une espèce qui est quand même assez intelligente, ça fait qu'ils vont, évidemment, si on commence à exercer une pression de chasse à l'Île-Brion, on peut présumer qu'ils vont changer d'endroit. Ils vont peut-être rester sur l'Île, ils vont peut-être aller fréquenter d'autres secteurs, je ne le sais pas, mais c'est certainement qu'ils ne resteront pas totalement indifférents à cette présence accrue là humaine.

3585

3590

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que si on permettait la chasse, peut-être que je répète, le temps passe, mais si on permettait la chasse sur l'Île-Brion, quel serait l'impact sur la population? Est-ce qu'il y aurait un impact mesurable?

3595

M. MICHEL GILBERT :

Sur la population de phoques?

3600

LA PRÉSIDENTE :

Sur la population dans le golfe.

3605

M. MICHEL GILBERT :

Bien, les chiffres l'ont démontré. Évidemment, c'est les chiffres qui datent de 2016, ce qu'on a à l'Île-Brion, c'est 5 000 individus sur une population qui est estimée autour de 38 à 40 000 individus, dans le golfe. Ça fait qu'on parle d'environ 10 à 12 % de la population qui est à l'Île-Brion.

3610 Est-ce que recommencer puis avoir une pression de chasse à l'Île Brion va changer quelque chose
au niveau de la population? Probablement un petit peu, mais ça ne sera pas significatif au point de
dire qu'on va diminuer significativement la pression de prédation du phoque gris sur les
ressources.

3615 Peut-être que localement on va le faire, mais dans l'ensemble du golfe qui est souvent
l'échelle à laquelle on travaille, nous, en science, l'impact sur l'écosystème, quand on parlait que le
phoque est responsable de la disparition ou de la diminution ou de l'absence du rétablissement de
la morue dans le sud du golfe, on parle à l'échelle du sud du golfe, là.

3620 On ne parle pas vraiment à l'échelle des Îles-de-la-Madeleine ou de l'Île-Brion, là. C'est
vraiment à l'échelle du sud golfe. Ça fait qu'il faut prendre une perspective beaucoup plus globale
que simplement de l'Île-Brion pour évaluer les impacts d'une diminution de la population sur leurs
ressources alimentaires.

LA COMMISSAIRE :

3625 Sauf que dans la perspective de développement durable, disons ce que j'entends de vous,
c'est que s'il y avait une chasse très active, il y a plus de chances que la population se déplace que
s'il y avait une chasse plus sélective ou douce qui ferait qu'ils ne changeraient pas d'endroit,
finalement. Est-ce qu'il y a un lien entre l'intensité de la chasse qu'il pourrait y avoir et la possibilité
3630 qu'ils quittent? Parce que si on est pour faire des grands changements au statut, s'ils sont pour
partir, ça serait dommage.

M. MICHEL GILBERT :

3635 On n'a pas de données qui nous permettent de lier directement l'abondance des phoques à
la présence humaine. On n'a pas ces données-là. Mais c'est clair que le phoque réagit à
la présence humaine et que s'il y a plus d'humains que ça soit pour la chasse ou que ça soit pour des
fonctions récréatives, par exemple, que oui, il risque d'y avoir moins de phoques ou ils risquent de
se déplacer vers d'autres secteurs. Mais ça ne changera pas nécessairement l'abondance du
3640 phoque, ils vont simplement aller ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

3645 Et je vais relancer la balle, en attendant que je pense, à Monsieur Bouchard. Vu que la
population de phoque, on s'entend, elle commence à croître de façon exponentielle sur l'Île-Brion,
est-ce qu'on voit ça, et on nous a parlé de conservation versus protection, préservation, est-ce que

vous voyez comme étant une évolution naturelle, la présence du phoque sur l'Île-Brion, dans cet écosystème de réserve écologique?

3650 **FRANCIS BOUCHARD :**

3655 Très belle question. Je pense que la présentation de monsieur Gilbert était quand même révélatrice, c'est-à-dire que c'est quoi le niveau naturel d'une population? Donc, je pense qu'on est plus dans – en fait, je ne serais pas capable de répondre à cette question-là. Là, où je peux répondre c'est qu'il semble y avoir un impact ou des considérations humaines au travers ça. Puis ces considérations humaines là doivent également être prises en compte dans notre analyse, à mon avis. Mais est-ce qu'on peut considérer ça comme naturel? Est-ce qu'on est dans un mode espèce envahissante? Là, je retourne la question à monsieur Gilbert.

3660 **M. MICHEL GILBERT :**

3665 Bien moi, je vais vous lancer un élément de réponse. Est-ce que l'augmentation de la population de phoques gris est un phénomène naturel? Probablement que non. Ou, en tout cas, pas totalement entièrement naturel. Parce que je l'ai mentionné, il y a une diminution de la fréquentation humaine de l'Île-Brion, il y a une disparition des conditions de glace. On pourrait dire que les conditions de glace qui sont moins fortes, est-ce que c'est la variation naturelle de l'écosystème qui fait en sorte qu'on a moins de glace dans le golfe ou c'est les changements climatiques qui, eux, sont liés à l'activité humaine? Ça fait que, est-ce que les changements de distribution puis les changements dans l'abondance du phoque gris sont totalement naturels? Moi, je vous dirais que non, qu'il y a des facteurs humains qui ont joué là-dedans, indirectement ou directement, incluant la chasse.

3670 **LA PRÉSIDENTE :**

3675 Vous amenez un élément intéressant, parce qu'il y a eu une cessation d'activités d'excursions, d'expéditions sur l'Île-Brion, et ça semble correspondre, plus ou moins, au même moment que la population est venue s'installer de façon importante sur l'Île-Brion, est-ce que c'est quelque chose que vous avez constaté au ministère ou discuté? L'impact de la cessation des activités d'expédition sur l'Île-Brion, sur la croissance de la population de phoques sur l'Île-Brion.

3680 **FRANCIS BOUCHARD :**

3685 Non, on ne l'a pas pris en compte. Ça serait peut-être pertinent également de considérer, oui, il y avait des activités pour les visites éducatives, mais ce n'était pas une affluence de milliers de personnes par année. Il faut juste garder ça en tête aussi.

M. MICHEL GILBERT :

3690 Ça serait important d'apporter une précision ici, juste pour clarifier. Si on n'avait pas eu les
diminution de la présence humaine à l'Île-Brion, est-ce qu'on aurait plus de phoques aujourd'hui
qu'il y en avait à l'époque? Peut-être que non, parce que je l'ai dit, c'est une combinaison de
facteurs qui fait qu'on a plus de phoques à l'Île-Brion. C'est un environnement qui est favorable à
sa présence à l'Île-Brion, en même temps qu'une diminution de certaines activités humaines dans
ce secteur-là. Quel est le départage entre les deux? Là, moi, je ne peux pas répondre à cette
3695 question-là. Mais c'est clair qu'il faut considérer l'ensemble des facteurs.

LA PRÉSIDENTE :

3700 Madame Forget?

LA COMMISSAIRE :

3705 Moi, j'ai trouvé intéressant l'élément sur été/hiver que vous avez apporté, parce qu'hier soir,
on entendait beaucoup que la meilleure période de chasse, en réalité, c'est l'hiver, parce que
l'animal est plus gras, mais que vous pensez qu'il va y avoir plus de phoques l'été. Donc, en
principe, la période la plus nuisible de la surpopulation de phoques serait l'été alors que l'hiver,
même s'ils sont sur les berges, ils sont moins nuisibles, parce que c'est gelé.

3710 Donc en réalité, la question ou l'exploration du thème, pour moi, c'est plus de savoir si
finalement la chasse ne contribue pas autant qu'on pourrait s'imaginer à l'aspect nuisible, si elle se
concentre bien sûr sur la période hivernale telle qu'il nous a été dit hier.

3715 Je veux savoir si vous avez des commentaires, vous ou bien le ministère de l'Environnement
à cet égard. Est-ce que, finalement, l'histoire des saisonnalités puis la chasse et les impacts est
quelque chose qui a déjà été exploré ou c'est une nouveauté aussi pour vous? Vous ne me suivez
pas? En fait, c'est juste que l'argumentaire principal quand on a lu la lettre-mandat, c'était
qu'effectivement, c'était nuisible. Donc, si on les chasse l'hiver, on réduit l'aspect nuisible. Mais là,
s'il y en a plus l'été puis qu'on ne va pas les chasser, on conserve l'aspect nuisible, c'est un peu ça
que j'amène à la réflexion.

3720

M. MICHEL GILBERT :

Oui. Bien là, monsieur Arseneau, même les pêcheurs, ici dans la salle, les chasseurs vont
pouvoir vous le dire, c'est que là, la saisonnalité de l'activité de chasse n'est pas liée

3725 nécessairement à la question de l'abondance plus grande ou moins grande. Il y a des aspects
logistiques, il y a toutes sortes d'autres aspects qui sont liés. La plupart des chasseurs, à ma
compréhension, font la pêche aussi l'été. Ça fait que, est-ce qu'ils ont le temps d'aller chasser
l'été? Est-ce qu'on a les meilleures conditions, on a les phoques dans les meilleures conditions
3730 pour l'exploitation commerciale à l'été? Ça a été démontré hier que ce n'est pas la meilleure
période.

Ça fait qu'il y a tous ces facteurs-là qui rentrent en ligne de compte, selon moi, pour
déterminer la période de chasse optimale puis avoir le meilleur impact sur la population.

3735 **LA PRÉSIDENTE :**

Je veux juste vous emmener, j'ai lu deux informations que je voudrais juste bien comprendre
la période fermée de chasse, donc la période permise versus la période fermée. Donc, au
Règlement sur les mammifères marins, je constate que c'est du 1er janvier au 28 février. Or, dans
3740 votre plan de pêche axé sur la conservation de 2018, la chasse, elle est permise du 27 janvier au
30 juin et du 15 septembre au 31 décembre, pouvez-vous nous expliquer un peu?

M. CÉDRIC ARSENEAU :

3745 Les annexes réglementaires prévues au *Règlement des pêches en Atlantique* sont là pour
être variées en fonction des besoins opérationnels. Ça fait que dans le fond, il y a des inscriptions
au niveau des règlements qui peuvent être modifiés par le DGR, par décret. Donc c'est pour ça
que même si c'est inscrit à l'annexe réglementaire, on est capable de fixer des dates qui sont
optimales par rapport à nos activités de chasse.

3750 C'est pour ça que dans le cadre du PPRC, pour le plan de pêche axé sur la conservation
pour le phoque gris, on a modifié notre date de chasse pour cadrer un peu mieux avec les
opérations, mais si, comme on en discutera probablement ce soir, vous allez voir que la
discussion sur la date de chasse optimale est encore quelque chose qui est contentieux avec les
3755 pêcheurs, parce que selon eux, on n'est pas encore assez tôt dans la saison pour maximiser leurs
captures.

LA PRÉSIDENTE :

3760 Mais pourquoi c'est interdit entre le 30 juin puis le 15 septembre?

M. CÉDRIC ARSENEAU :

3765 C'est l'intensité des usages. Donc le problème, on ne voulait pas que les activités touristiques à l'intérieur des lagunes des Îles-de-la-Madeleine cohabitent avec des activités de chasse, donc aussi simplement que ça, la période de juin à septembre a été exclue.

LA PRÉSIDENTE :

3770 Alors je pense qu'on va terminer pour ce soir, je sais que Madame Chevrier, vous êtes ici, mais on me dit que vous êtes disponible également jeudi? Oui? Vous n'avez pas d'objection à ce qu'on ferme cette séance-ci et qu'on reprenne ce soir à 19 heures. Alors, bon souper à tous, merci.

3775 Excusez-moi, juste avant, vous nous avez déposé cette présentation-là, mais est-ce que vous pourriez nous déposer la version corrigée, parce qu'il y avait un chiffre qui n'était pas exact. Merci.

3780 Est-ce qu'il y a des droits de rectification, pardon, avant de compléter? Est-ce que la Communauté a des rectifications à faire? Le MPO? Rectifications, non? Le MAPAQ? Non plus? Le MDDELCC? Bon.

Alors, bon souper à tous.

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 OCTOBRE 2018 À 19 H.

3785

3790

3795

3800

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3805

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.